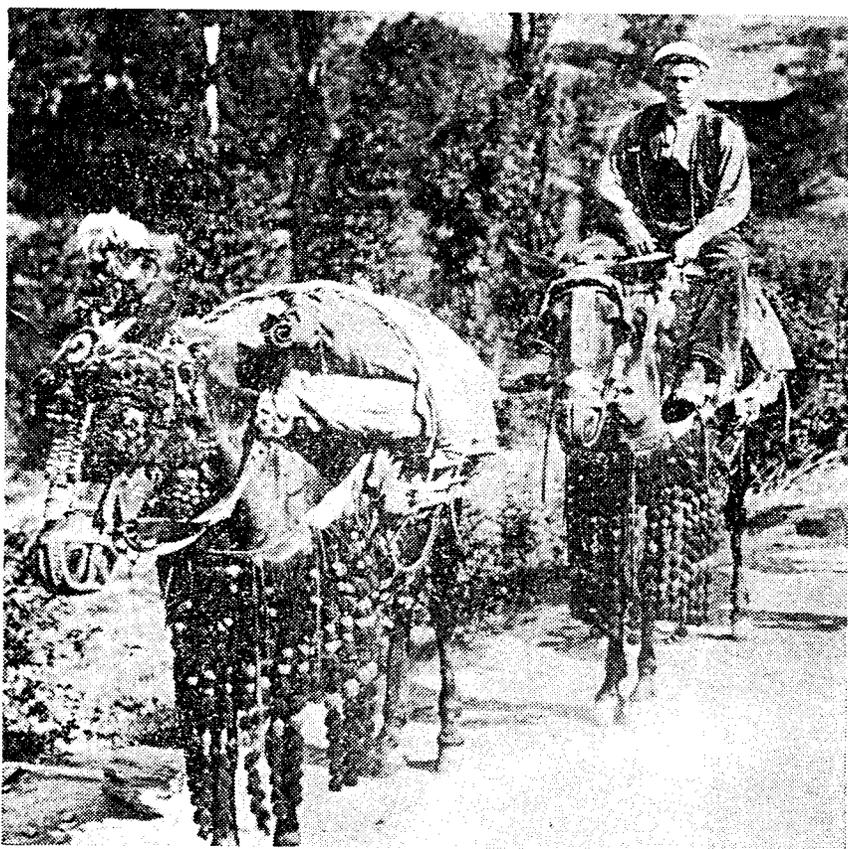
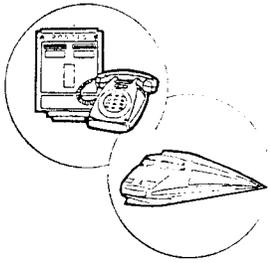


Gazette philatélique





Gazette philatélique

Publication de l'Union des Philatélistes des P.T.T.
et des Cheminots Philatélistes

Sommaire

N° 2 - 1980

Légende de la couverture :

Le courrier de La Séo d'Urgel à Andorra-la-Vieille au début du siècle. (Collection G. Goudard).

Administration :

104, route de Maisons
78400 Chatou.
Tél. : (I) 952-35-75
et (I) 566-23-36.

Directeur de publication :
Christian Bordet.

Secrétaire de rédaction U.P. P.T.T. :

Simonne Vergnaud,
23, avenue de Ségur,
75007 Paris.
Tél. : (I) 306-25-37.

**Secrétaire de rédaction
C.P. :** Gilbert Goudard,
14, rue de la Bidassoa,
75020 Paris. Tél. : (1)
203-96-31, poste 2882.

Diffusion et routage :

Philippe Bauban,
11, allée Gounod,
93130 Noisy-le-Sec.

Composition et impression :

« La Ruche Ouvrière »,
10, rue de Montmorency,
75003 Paris.
Tél. (1) 272-22-99.

4. Informations des
Cheminots Philatélistes.

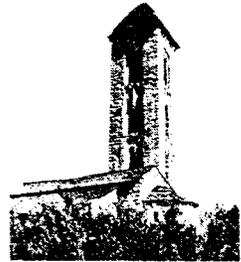
10. Informations de
l'Union des Philatélistes des P.T.T.

13. Flammes d'oblitérations.



14. Nouveaux timbres-poste pour le trimestre.

19. Des faux timbres en circulation.
Petites annonces.



20. Courrier des Terres Australes et Antarctiques Françaises.

24. Historique des services postaux en Andorre.

Entre les pages 16 et 17 : une carte à votre disposition.

Abonnement : le numéro 6 F - 1 an (4 n°) 20 F
Changement d'adresse : 3 F (joindre la bande-
adresse) 104, route de Maisons, 78400 Chatou.



Union des Philatélistes des PTT

Association déclarée sous le n° 52 748
(loi de 1901)

Président fondateur : M. Roussot †
Président d'honneur : Jacques Dom

Siège social :
23, avenue de Ségur, 75007 Paris
Tél. (1) 306-25-37

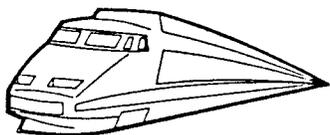
Bureau national

Président	Jean-François Gleizes 22 bis, rue Enclos-Fermaud, 34000 Montpel- lier.
Vice-président	Pierre Souchon
Secrétaire	Jean-François Logette 92, rue Alsace-Lorraine, 51100 Reims. Tél. : (1) 566-28-38 ou (26) 07-36-26.
Secrétaire adjoint	Maurice Claire I.N.C.A. Rue Aimé-Boussange, 69004 Lyon Croix- Rousse.
Trésorier	M. Babelot Receveur P.T.T. 41370 Marchenoir. Tél. : (54) 23-30-80.
Trésorier adjoint	André Chapelle
Service des Echanges (C.C.P. 9281-73 P Paris)	Pierre Jamot 1, chem. de Grisolles, St-Clair-du-Rhône, 38370 Les Roches de Condrieu. Tél. : (74) 59-42-14 et 59-43-00.
Service de la Marcophilie. (C.C.P. 18 64 G Paris)	Guy Veziès 3/211, place de la Gare, 91130 Ris-Orangis. Tél. : (1) 906-01-75.
Service des Nouveautés .. (C.C.P. 12 398-25 S Paris)	Jacques Dalloz Bureau P.T.T., 93310 Le Pré Saint-Gervais. Tél. : (1) 845-38-83.
Bibliothèque	Emile Buisset 6, impasse Agnès-Sorel, 94130 Nogent-sur- Marne.

Cheminots Philatélistes

Association déclarée sous le n° 165 249
(J.O. du 23-4-1927)

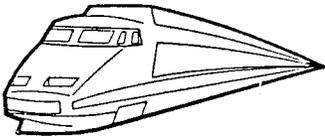
Affiliée à la Fédération
des Sociétés Philatéliques Françaises (n° 155)



Siège social :
23, rue Yves-Toudic - 75481 Paris Cedex 10
Tél. : (1) 206-07-41

Bureau national

Président général	Yves Le Dantec 25, rue du Docteur Zamenhof, 92130 Issy- les-Moulineaux. Tél. : (1) 642-91-20.
Vice-présidents	Marcel Pineau Roger Catherine Gilbert Goudard
Secrétaire général	René Ménard 45, boulevard Gallieni, 95100 Argenteuil. Tél. : (1) 961-37-38.
Trésorier général	Maurice Galle 7, rue du Chemin-Vert, 92140 Clamart. Tél. : (1) 638-85-10.
Service des Echanges (C.C.P. 22475 56 B Paris)	Mme Anne-Marie Galle MM. Blau Brizoux Bridoux Mme Chaussard
Délégué à la Jeunesse ...	M. Bridoux 51, avenue Joliot-Curie, 95630 Mériel. Tél. : (1) 036-46-38.
Service des Nouveautés ...	MM. Duguet Bodrero Dumont
Secrétariat au siège	Mme Perse Tél. : (1) 206-07-41.



L'Assemblée Générale du 2 mars 1980 à Paris

C'est à 10 h 30 que le Président général Le Dantec ouvre les travaux de l'assemblée générale en prononçant son allocution de bienvenue. Il remercie M. Henry, Président général de l'U.A.I.C.F.; MM. Gayoux, Président et Bordet de l'Union des Philatélistes des P.T.T.; MM. Kalms, Michely et Karier, représentant les Cheminots Philatélistes Luxembourgeois, ainsi que tous les délégués des sections et groupes locaux et les nombreux sociétaires qui sont venus participer à nos travaux.

Il fait part des excuses de M. Landré, Chef du département des services sociaux de la S.N.C.F., et de MM. Barraud et Jaque, du Groupement des Cheminots Philatélistes Suisses retenus par d'autres obligations.

Il déplore le décès de douze de nos camarades: MM. Bails, Lebrun, Auliac, Vuillaume, Boyon, Barre, Fournier, Renaud, Fournet, Martinez, Murianne et Mathieu.

Une minute de silence est observée à la mémoire des disparus.

Le Président général attire ensuite l'attention des participants sur quelques points particuliers :

— Les problèmes de comptabilité du compte « Echanges » en soulignant la distinction qui doit être faite entre ce compte et celui du compte général de la Société.

— Les moyens aptes à éviter les pertes de circulations et les recours offerts en cas de spoliation ou avarie survenant au cours du transport par les P.T.T.

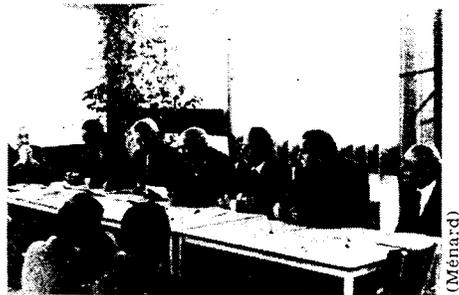
La première question inscrite à l'ordre du jour appelait l'approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 4 mars 1979 à Tours. Aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

La parole est donnée au Secrétaire général M. Ménard pour le rapport moral.

Celui-ci indique que nos effectifs sont en légère régression : 1 474 sociétaires adultes contre 1 497 en 1978.

Les mouvements enregistrés en cours d'année se sont traduits par 75 adhésions, 87 démissions ou radiations et 12 décès.

Quant au nombre de nos sections, il a été ramené de 16 à 15 (— 1) et celui des groupes est passé de 12 à 14 (+ 2).



Le bureau de l'Assemblée Générale.

L'effectif des jeunes se maintient à 40 sociétaires et le nombre de sections « Jeunesse » à 8.

Il résume ensuite l'activité générale de notre Association durant l'année 1979 au cours de laquelle il a été procédé à l'organisation de deux grandes manifestations :

— la 36^e Exposition Nationale à la Gare Saint-Lazare du 3 au 5 février 1979 ;

— la manifestation philatélique organisée à Paris Saint-Lazare dans le cadre de l'inauguration de la desserte de Cergy, le 29 mars 1979.

Elle a également participé à de nombreux congrès, assemblées ou manifestations, tant en France qu'à l'étranger.

Il évoque ensuite les multiples activités auxquelles se sont attachés les responsables du Comité directeur dans les différents services dont ils assument la charge avec efficacité et qui entrent dans le cadre de la gestion interne de notre Association.

Il termine en soulignant les excellents rapports que nous entretenons avec les responsables de l'U.A.I.C.F. et la Fédération des Sociétés Philatéliques Françaises.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité, sans observation.

Le Trésorier général, M. Galle, donne lecture du compte rendu financier de l'exercice 1979 dont le résultat aboutit à un solde positif.

M. Casin, au nom de la Commission de contrôle, constate la bonne tenue de la comptabilité et donne quitus au Trésorier.

(Ménard)



Une vue de l'assistance.

Le rapport financier de l'exercice 1979 est approuvé à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à l'examen du projet de budget révisé de l'année 1980 et du projet de budget initial de l'année 1981.

M. Pineau commente ces propositions en précisant que l'augmentation prévisible des dépenses pour l'exercice 1981, qui est la conséquence pour une large part de la conjoncture actuelle, nous ont conduits à proposer à l'Assemblée la révision du taux de la cotisation en la portant à 45 F.

Le Président général, compte tenu de la fluctuation des conditions économiques, souhaiterait que l'assemblée adopte le principe d'une augmentation de la cotisation de 10 % l'an, étant entendu que l'application de cette mesure ne serait effectuée que si la situation l'exigeait.

L'ensemble de ces propositions est adopté à l'unanimité.

Au nom des Chefs des Echanges, Mme Galle fait le compte rendu d'activité de ce service dans lequel il ressort que 1 587 carnets ont été remis, permettant le routage de 629 circulations auprès des 886 sociétaires desservis.

Nous avons eu à supporter la perte de 5 circulations au cours de l'année 1979.

Le nouveau règlement des Echanges sera adressé à chaque sociétaire ; il est demandé à chacun de veiller à sa stricte application.

Suivant l'ordre du jour, il est ensuite procédé aux exposés de :

— M. Gaulard, sur les échanges directs.

— M. Goudard, sur le bulletin de liaison, celui-ci insistant sur le fait que chacun de nous est concerné par le contenu de la Gazette Philatélique et souhaitant que de nombreux articles lui soient adressés en vue de constituer une « banque » des articles.

— M. Bridoux, délégué à la Jeunesse, sur l'activité des sections de Jeunes en notant les résultats encourageants qui ont été obtenus au cours des différentes ma-

nifestations auxquelles elles ont participé. Une section nouvelle a été créée à La Rochelle.

— M. Guerrier, Délégué aux relations extérieures, sur les résultats obtenus dans ce domaine et notamment l'approbation par l'assemblée générale de la F.I.S.A.I.C. des projets de rectification des règlements internationaux concernant les expositions, les congrès et le C.I.P. qui avaient été élaborés au Congrès de Mulhouse.

Puis, M. Kalmus, au nom des Cheminots Philatélistes Luxembourgeois, remet au Président général la plaquette créée à l'occasion de Ferphillex 80.

Il est procédé ensuite au renouvellement du mandat du 1/3 sortant des Membres du Comité directeur : MM. Catherine, Goudard, Le Dantec, Galle, Frotey, Favard sont reconduits dans leur mandat. M. Briozou est élu à la place qui était vacante.

Une fois encore, le Président général regrette qu'aucune candidature, notamment parmi les jeunes, n'ait été présentée pour accéder au Comité directeur.

MM. Casin et Lurquin sont reconduits comme Commissaires aux comptes.

La date de la prochaine assemblée générale a été fixée au 1^{er} mars 1981. Elle se tiendra à Mulhouse qui a été choisi à l'unanimité ; Marseille et Limoges, qui avaient posé leur candidature, étant retenues pour les années ultérieures.

Toutes observations concernant ce compte rendu devront être adressées au Président général.

**

Le Bureau en place a été reconduit au cours de la réunion du Comité directeur du 4 mars 1980.

**

NOTRE BUREAU

A la suite de cette Assemblée Générale, le Comité directeur a constitué son bureau comme suit pour l'exercice 1980 :

Président général : M. Le Dantec, 23, rue Yves-Toudic, 75481 Paris Cedex 10, ou 25, rue du Docteur-Zamenhof, 92130 Issy-les-Moulineaux.

Vice-président : M. Catherine, Résidence Pasteur, 21, rue Pasteur, 72000 Le Mans.

Vice-président : M. Pineau (chargé de l'intérieur), 18, rue Charcot, 78220 Viroflay.

Vice-président : M. Goudard (chargé de la « Gazette Philatélique » et de la Rubrique mensuelle de « La Vie du Rail » des Cheminots Philatélistes), 14, rue de la Bidassoa, 75020 Paris.

Secrétaire général : M. Ménard, 45, boulevard Gallieni, 95100 Argenteuil.

Secrétaire au Siège social : Mme Perse.

Trésorier général : M. Galle, 7, rue du Chemin-Vert, 92140 Clamart.

Chef des Echanges principale : Mme Galle, 7, rue du Chemin-Vert, 92140 Clamart.

Chef des Echanges Paris : M. Brizoux, 16, rue de la Pêcherie, 91100 Corbeil-Essonnes.

Chefs des Echanges Province :

— M. Blau, 39, rue Emile-Tabarant, Laroche St-Cydroine, 89400 Migennes.

— Mme Blau, 39, rue Emile-Tabarant, Laroche St-Cydroine, 89400 Migennes.

— M. Bridoux, 51, avenue Joliot-Curie, 95630 Mériel.

— Mme Chaussard, 13, rue du Champ-de-la-Ville, Jossigny, 77400 Lagny-sur-Marne.

Echanges directs : M. Gaulard, 23, rue Saint-Georges, 25200 Montbéliard.

Délégué à la Jeunesse : M. Bridoux, 51, avenue Joliot-Curie, 95630 Mériel.

Délégués aux nouveautés :

a) M. Duguet, 70, rue de Nancy, 94170 Le Perreux, C.C.P. 7198-44 Paris (Timbres de France - Andorre (Bureaux français) - Monaco - Algérie - Maroc - Tunisie - Ex-colonies - Possessions françaises d'outre-mer - Belgique - Suisse - Liechtenstein - Allemagne Fédérale et D.D.R. - Europa).

b) M. Bodrero, 6, impasse Florimont, 75014 Paris, C.C.P. 15332-99 Paris (F.D.C.

et C.M. illustrées de France, Andorre, Monaco et Europa).

c) M. Dumont, 60, rue Henri-Barbusse, 59490 Somain, C.C.P. 1927-27 F Lille (toutes autres nouveautés, en particulier timbres et oblitérations ferroviaires).

Délégué aux relations avec les Groupements étrangers : M. Guerrier, « Le Clara », 23, boulevard de Las Planas, 06100 Nice.

Bibliothécaire : M. Frotey, Clos de Pacy, bât. A1, 94370 Sucy-en-Brie.

Catalogue des timbres à sujets ferroviaires : M. Quentin, 107, rue Lemer cier, 75017 Paris.

Matériel d'exposition : M. Coudrin, 42, rue Damrémont, 75018 Paris.

Membres délégués :

— M. Boyer, 17, rue Rubens, 75013 Paris.

— M. Berckmann, 5, boulevard Rabigot, 72270 Malicorne.

Commissaires aux comptes :

— M. Casin, 34, boulevard de la Paix, bât D1, 92400 Courbevoie.

— M. Lurquin, 2 A, rue du Vercors, 68200 Mulhouse.

CALENDRIER DU SIEGE SOCIAL

Le Siège Social est ouvert, en semaine, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 45.

Il est également ouvert les samedis 19 avril et 17 mai de 9 h à 12 h.

Les Sociétaires habitués de notre Siège Social sont instamment priés de consulter ce calendrier.

A SAVOIR

Nouveautés :

Nos délégués aux nouveautés, MM. Duguet, Bodrero et Dumont, rappellent une nouvelle fois que les nouveautés qu'ils fournissent sont à régler impérativement dès reçu de la lettre recommandée.

Expositions :

Divers organisateurs d'expositions philatéliques nous demandent souvent notre participation, mais il nous est parfois difficile de leur donner satisfaction. Aussi, nous lançons un appel à nos sociétaires pour que ceux qui désireraient exposer leur collection à ces occasions se fassent connaître auprès de notre Siège Social en indiquant succinctement le thème de leur collection. D'avance, merci à tous.

Groupes locaux :

Un nouveau groupe local des Cheminots Philatélistes vient d'être constitué à Clermont-Ferrand. Son responsable est M. Maurice Brion, 4, rue du Torpilleur Sirocco, 63100 Clermont-Ferrand, avec qui tous les Cheminots Philatélistes de cette ville sont invités à se mettre en rapport.

Changements d'adresses :

Ne sont pas systématiquement annoncés. Notons toutefois la nouvelle adresse de notre Responsable du Service des circulations, par ailleurs Président de notre section locale de Laroche-Migennes : M. Blau Jacques, 39, rue Emile-Tabarant, Laroche St-Cydroine, 89400 Migennes.

**Notre Assemblée
Générale Ordinaire 1981 :**

Elle a été fixée au dimanche 1^{er} mars 1981 par le C.D. du 8 avril 1980 et se tiendra à Mulhouse où notre ami Dreyer et sa dynamique équipe vous convient d'ores et déjà à venir très nombreux.

Notre Exposition Nationale 1981 :

Suivant décision du C.D. du 8 avril 1980, notre Exposition Nationale annuelle aura lieu du 31 janvier au 2 février 1981 à la Salle des Expositions de la gare de Paris-Saint-Lazare. Vernissage le vendredi 30 janvier 1981.

CARNET NOIR

Nous adressons nos condoléances bien sincères aux familles de nos sociétaires Fournet (2878), Martinez (1094), Murianne (217), Mathieu (667) et Lavalley (635).

Nous garderons un excellent souvenir de notre ami Mathieu, fidèle de nos Assemblées générales, qui représentait chaque année notre Section locale de Nîmes à nos travaux et sur qui nous pouvions compter en toutes circonstances. Que sa famille et ses nombreux amis trouvent ici l'expression de notre reconnaissance envers ce dévoué sociétaire trop vite ravi à l'affection des siens.

Notre sociétaire Louis Murianne, quant à lui, nous a quittés le 21 janvier 1980. Ancien membre du Comité directeur de notre Association, passionné de flammes d'oblitération mécaniques, il s'en était constitué une importante collection dont Mme Murianne vient de faire don très aimablement à notre Association ; nous l'en remercions bien vivement. Classée par département, elle comprend par ailleurs des oblitérations mécaniques étrangères. Les sociétaires intéressés sont priés de prendre contact avec notre Siège social pour tous renseignements.

Notre Vice-président Honoraire et ami André Lavalley n'est plus. Ses obsèques ont été célébrées le jeudi 20 mars 1980 à la cathédrale de Versailles en présence de la plupart des membres de notre Comité directeur. Il était un modèle de gentillesse et de serviabilité, en un mot, un vrai gentleman, et tous ceux qui l'ont connu en garderont un très profond et affectueux souvenir.

Le Comité directeur.

SECTIONS LOCALES

Laroche-Migennes

L'Assemblée générale de notre section locale de Laroche-Migennes qui s'est réunie le 26 janvier 1980 sous la présidence de M. Blau, a constitué son bureau comme suit pour l'exercice 1980 :

Président et Echanges : M. Blau Jacques.

Secrétaire, chargé des fournitures, des nouveautés et du recouvrement des cotisants : M. Gloria Paul.

Trésorier, chargé de l'encaissement des prélèvements sur circulations : M. Perrier François.

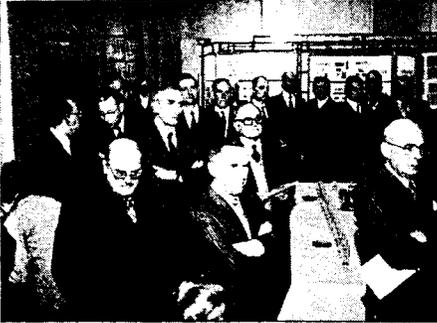
EXPOSITIONS

La 37^e Exposition Nationale Paris - Gare Saint-Lazare

(2 au 4 février 1980)

Suivant la coutume, notre 37^e Exposition Philatélique Nationale — placée sous le patronnage de la Fédération des Sociétés Philatéliques Françaises (F.S.P.F.) et de l'Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français (U.A.I.C.F.) — a eu

lieu dans la Salle des Expositions de la gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie des Marchands) que la Direction de la Région avait mis très aimablement à notre disposition, ce dont nous la remercions vivement.



L'assemblée pendant l'allocution.

Un bureau de poste temporaire, installé les 2 et 3 février dans la Salle d'Exposition, oblitérait du cachet spécial illustré reproduit en page 9 de notre Gazette Philatélique n° 1 de janvier 1980 les plis présentés et, notamment, les divers souvenirs philatéliques édités à cette occasion et dont la liste est reprise dans ce même n° 1.

La Presse Philatélique et la Grande Presse avaient annoncé notre exposition en temps utile. De plus, la chaîne de télévision TF1 avait filmé de nombreuses séquences qu'elle a présentées dans son émission « Philatélie-Club » du samedi 1^{er} mars 1980.

Au vernissage de notre 37^e Exposition le vendredi 1^{er} février à 17 h 30, en présence de nombreux représentants de la S.N.C.F., de l'U.A.I.C.F., de la F.S.P.F., de la presse philatélique et du représentant du personnel aux activités sociales, le Président Le Dantec remercia M. le Directeur de la Région S.N.C.F. de Paris-Saint-Lazare qui, chaque année, met gracieusement à notre disposition cette salle, nous permettant ainsi de présenter un assortiment varié allant des sujets ferroviaires à une histoire de la guerre 1939-1945 et, également, les dévoués membres de l'équipe qui, comme chaque année, apportent leur actif concours à la mise sur pied de cette exposition.

MM. Ferret et Mayeur, membres du Comité Directeur de la F.S.P.F., Balandier et Bridoux, des Cheminots Philatélistes, composaient le jury appelé à juger les collections exposées.

Le palmarès suivant a été établi :

Hors concours, avec félicitations du jury :

M. Pacuelin (Bobigny) pour son « achèvement des colis postaux en Alsace-Lorraine de 1918 à 1940 ».

Collections « Traditionnelles » :

1^{er} prix : M. le Docteur Augeix (Laon) pour son étude sur « les Semeuses », Médaille de bronze argenté de la Fédération des Sociétés Philatéliques Françaises.

2^e prix : M. Balandier (Bobigny) pour sa collection d'aviation France et Suisse, Médaille de bronze de l'U.A.I.C.F.

3^e prix : M. Catherine (Le Mans) pour ses émissions pour les Colonies générales de France, diplôme de participation.

Marcophilie :

1^{er} prix : M. André (Marseille) pour son « histoire de la guerre 1939-45 illustrée par de nombreux documents d'époque ayant voyagé et montrant les origines, le déroulement et les conséquences du conflit », Médaille d'argent de la Ville de Paris.

2^e prix : M. Beynet (Avignon), pour ses oblitérations Convoyeurs et cachets gare du Vaucluse, Médaille de bronze argenté des Cheminots Philatélistes.

3^e prix : M. Bridoux (Mériel), pour sa collection « En parcourant le Val-d'Oise », Médaille de bronze à l'effigie de « Mercure ».

Collections thématiques :

1^{er} prix : M. Clément (Mitry-Mory), pour ses « chemins de fer électriques », Médaille d'argent de l'U.A.I.C.F.

2^e prix : M. Coudrin (Carhaix), pour l'évolution du chemin de fer : inaugurations de lignes, locomotives, gares et divers, Médaille de bronze de l'U.A.I.C.F.

3^e prix : M. Godart (Saint-Dié), pour sa collection « L'homme à la conquête de l'Antarctique », Diplôme de participation.

4^e prix : M. Spallazzi (Le Perreux), pour son « Année Internationale de l'Enfant », Diplôme de participation.

Collections jeunesse :

1^{er} prix : Section de Lyon pour la participation individuelle du jeune Blochet sur « Les chemins de fer d'hier et d'aujourd'hui », Diplôme de Médaille de bronze et Médaille d'argent du ministère de la Jeunesse.

2^e prix : Section de Saint-Etienne, pour la participation individuelle du jeune Michaud sur « La navigation à voile », Diplôme de Médaille de bronze et Médaille Turbotrain des Cheminots Philatélistes.

3^e prix : Section de La Rochelle, pour ses participations collective et individuelle sur « la mer » et « les oiseaux », Diplôme de Médaille de bronze et Médaille de bronze des Cheminots Philatélistes.

La Section de La Garenne-Colombes a reçu un Diplôme de participation pour l'ensemble de ses présentations collective et individuelle.

Comme les années précédentes, une tombola a clos l'exposition le lundi 4 février à 18 heures. Rappelons que les « encarts » portant les numéros 311, 168, 462, 196, 520, 385, 282, 115, 137 et 415 donnent droit à un lot à réclamer avant le 28 juin 1980 à notre siège social.

Signalons aussi que nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de très nombreux sociétaires de Province, ainsi qu'une petite délégation de nos amis des Cheminots Philatélistes d'Allemagne Fédérale.

Pour terminer, les Cheminots Philatélistes rappellent à leurs collègues l'intérêt de se grouper pour mieux assurer leur défense et pour accroître leurs connaissances et leurs recherches philatéliques. Nous les recevrons avec plaisir à notre Siège Social, 23, rue Yves-Toudic à Paris (10^e), tous les après-midi de 14 h à 17 h 45, sauf lundi et samedi, et nous leur fournirons tous renseignements.

Section de Limoges

Comme il fallait s'y attendre, l'Exposition philatélique organisée par notre section locale les 14 et 15 décembre 1979, à l'occasion des cérémonies officielles commémorant le cinquantenaire de la gare de Limoges-Bénédictins, a remporté un très vif succès auprès des nombreux visiteurs qui s'y sont rendus.

Un bureau de poste temporaire doté d'un cachet spécial illustré avait été installé durant ces deux journées, ce qui a permis à chacun des visiteurs de bénéficier de l'oblitération à caractère ferroviaire marquant cet événement et d'y trouver les souvenirs édités à cette occasion.

Le Comité directeur, par la présence de ses représentants, MM. Pineau et Ménard, avait tenu à témoigner tout l'intérêt qu'il apportait à l'organisation de cette manifestation dont le mérite en revient à MM. Elophe et Frugier assistés par les membres de la section.

René Ménard.

INTERNATIONAL

Les Cheminots philatélistes luxembourgeois (FISAIC)

MM. Pineau, Ménard, Coudrin et Guerrier ont participé aux travaux de cette assemblée qui s'est tenue à Luxembourg le dimanche 13 janvier 1980 dans une excellente ambiance.

Une partie de la réunion a été consacrée aux problèmes liés à l'organisation de « Ferphilex 80 » qui représentent pour nos amis luxembourgeois un travail important.

Soyons assurés que cette manifestation remportera le succès qu'elle mérite.

Exposition

A l'occasion de l'Exposition Philatélique Internationale de Cheminots appelée « Ferphilex 80 » et qui se déroulera à Luxembourg du 6 au 8 septembre 1980, sous l'égide de la F.I.S.A.I.C., un cachet spécial sera employé périodiquement jusqu'au mois de septembre 1980, cachet destiné à faire de la propagande pour cette 11^e Exposition Internationale.

Le thème de cette flamme représente une locomotive historique à vapeur avec une voiture, la locomotive portant l'inscription « FERPHILEX 80 ».

Les Cheminots Philatélistes de toute l'Europe prendront part à cette manifestation. L'organisateur, les « Cheminots Philatélistes de Luxembourg », mettra en vente les souvenirs suivants :

a) une carte postale spéciale représentant la première gare de Luxembourg, affranchie par le timbre-poste « gare de Luxembourg » et oblitérée au moyen du cachet « FERPHILEX 80 », au prix de 30 F Lux.

b) la même carte, affranchie comme imprimé, avec le timbre-poste « F.I.S.A.I.C. 1966 », au prix de 30 F Lux.

c) une carte maximum, montrant la gare de Luxembourg avec un train de voyageurs de l'ancien chemin de fer vicinal Luxembourg-Remich, affranchie avec le timbre-poste « gare de Luxembourg », et oblitérée au moyen du cachet « FERPHILEX 80 », au prix de 30 F Lux.

Les commandes sont à passer par virement au C.C.P. n° 5658-32 « Les Cheminots Philatélistes 61, Boîte postale 2640 à Luxembourg ».



Un jour...

Il faut tourner la page

Un certain mois de mai 1952, une petite équipe d'agents des Postes, Télégraphes, Téléphones, se trouve réunie, salle des Sociétés Savantes à Paris, répondant à l'appel de M. Roussot, chef de service à l'Extra-muros.

Il y a là les Roussot, Clautrier, Palmier, Moreschi, Gayoux, Aime, Chapelle, Margat, etc. Il s'agit de mettre au monde une Association philatélique réservée au personnel des P.T.T., car un événement important s'est produit il y a quelque temps, à savoir : la levée de l'interdiction faite au personnel des P.T.T. d'appartenir à une société philatélique. M. Roussot, qui est le meneur de jeu, indique les grandes lignes de ce que doit être cette Association, ses grandes orientations, son but. Il trace la route à suivre, droite, sans détours, toujours et uniquement au service de la Philatélie... Sans aucun moyen, sans l'appui de l'Administration (bien au contraire), les débuts sont très difficiles... Mais notre équipe est si soudée, si animée de la volonté de réussir que nous passons tous les obstacles qui se dressent devant notre action. Fort heureusement, notre initiative rencontre une audience formidable auprès de tout le personnel, les adhésions arrivent de tous côtés. Très vite, notre succès s'affirme, notre Association se développe, s'installe, est admise en haut lieu et devient l'une des plus importantes associations du personnel des P.T.T.

Mais voilà, si l'Union des Philatélistes des P.T.T., à la faveur du temps, file vers un haut niveau, elle devient trop lourde pour son Président que le temps, au contraire, dessert fortement. Devant cette fatalité, les êtres humains sont impuissants. Trésorier général en Mai 52, Président à partir de l'assemblée générale de 1966, j'estime qu'arrive un moment où les habitudes et peut-être aussi une espèce de routi-

ne finissent par s'installer et empêcher toute initiative. Or, il faut aller de l'avant sans cesse ; car à l'heure actuelle ce qui ne progresse pas, régresse !... J'ai senti tout cela depuis déjà quelque temps et en juin 78, j'ai annoncé mon désir d'être remplacé. Mon souhait n'a obtenu satisfaction que le 9 mars 1980.

Le Vice-président, M. Jean-François Gleizes, occupe donc maintenant le siège présidentiel. Je sais que l'Union est en bonnes mains et que notre Association continuera la route tracée par M. Roussot. Je pense que le nouveau Président va apporter à l'Union ce sang nouveau qui va lui permettre d'atteindre un très haut niveau. Je suivrai d'ailleurs avec plaisir cette ascension et participerai autant que cela me sera possible puisque je demeure Membre du Conseil d'administration.

Au moment où je quitte la présidence de l'Union des Philatélistes des P.T.T., je tiens à adresser mes plus vifs remerciements :

- à mes collaborateurs immédiats ;
- à tous les adhérents qui, de près ou de loin, m'ont apporté aide et soutien, avis et conseils qui m'ont permis de mener à bien ma tâche et sans lesquels notre Association n'aurait pas atteint le niveau auquel nous l'avons hissée ensemble ;
- à tous les hauts fonctionnaires et leurs collaborateurs de l'Administration centrale et de province qui m'ont toujours reçu avec beaucoup de compréhension et qui m'ont souvent accordé leur aide ou leur appui, me permettant ainsi de réaliser des actions qui, dans le cas contraire, seraient demeurées dans le domaine du rêve.

A Champagne-Mouton, le 16 mars 1980.

R. Gayoux.

Echanges

La saison philatélique se termine et il est possible d'en tirer quelques conclusions. Assez bonne en quantité, moins bonne en qualité car il y a un manque de timbres de France neufs d'avant 1960 qui sont très demandés. Il importe que tous les adhérents qui en possèdent en mettent en circulation ; c'est important pour l'avenir du service car il devient de plus en plus difficile de s'en procurer ailleurs ; toutes les associations philatélistes connaissant le même problème.

Il y a lieu de préparer dès maintenant les carnets pour la saison prochaine en ne laissant que la cote et le prix à porter au moment de la parution du catalogue ; il serait ainsi possible de commencer la saison début septembre dans de bonnes conditions, je compte sur vous tous pour qu'il en soit ainsi.

Je possède des carnets neufs (pour timbres avec ou sans charnières), le préciser à la commande, des bandes et des charnières.

Pour les adhérents de la région parisienne, M. Cressent est en mesure d'en fournir sur commande ou lors des réunions mensuelles.

Le règlement des carnets aux bailleurs interviendra au cours de la deuxième quinzaine de juin car les circulations doivent rentrer pour cette période qui n'est pas propice à leur maintien en raison du début des vacances et cette manière de procéder permet aux intéressés d'avoir le temps de regarnir leurs carnets.

Les carnets à faire circuler doivent m'être adressés directement ou remis à M. Cressent, à Paris, exclusivement, un avis de réception sera adressé si un timbre ou une enveloppe timbrée sont joints à l'envoi.

Je rappelle aux adhérents au service qu'ils doivent se conformer strictement aux consignes qui leur ont été remises. Beaucoup d'envois circulent encore en non urgent et sans être recommandés au tarif R4. Les erreurs sur le bordereau au moment des prélèvements sont nombreuses, créant des difficultés pour le contrôle. Les avis de passage (un pour chaque circulation) doivent être retournés de suite, même en cas de prélèvement néant. Les titres de règlement (un pour chaque circulation) doivent comporter le N° P.P. et le N° de la circulation.

Le respect de ces règles contribuera au bon fonctionnement du service souhaitable pour tous. Merci de votre compréhension.

Jamot.

EXPOSITIONS

Lyon

A l'occasion du XV^e anniversaire de son jumelage avec Francfort sur le Main, l'Association lyonnaise des Jumelages Européens des P.T.T. a fait éditer des souvenirs philatéliques affranchis à l'aide du timbre à 1,20 F — Elections Assemblée Européenne —, avec oblitération spéciale par bureau temporaire (26 et 27 mai 1979).

Prix : du feuillet : 12 F l'unité ; de l'enveloppe illustrée : 5 F.

Les commandes sont à adresser à : M. Charles Gauthier - Logistique direction régionale postes, 69267 Lyon Cedex 1, accompagnées d'un chèque (C.C.P. 112-16 P Lyon - JEPTT Lyon).

A l'occasion de cet anniversaire, un disque 45 T a également été édité, sur lequel 4 chants ont été enregistrés : l'hymne des Jumelages P.T.T., en français, et 3 chants (allemand, anglais et italien).

Prix : 16 F (C.C.P. 3142 - 90 T Lyon - JEPTT Lyon).

Saint-Lys

A l'occasion du 700^e anniversaire de la fondation de la ville de Saint-Lys, la section locale et le groupe Midi-Pyrénées organisent une exposition du 17 au 20 mai 1980, salle des fêtes de la Mairie.

Un bureau temporaire doté d'un cachet spécial illustré fonctionnera le 17 mai. Deux souvenirs seront mis en vente à cette occasion avec, comme illustration, la reproduction du premier prix d'un concours de dessin à caractère historique :

— une enveloppe illustrée affranchie du timbre n° 603, 10 F, noir, carmin et jaune, Languedoc.

— une carte postale entier sabine illustrée (les 200 premières commandes recevront la carte sabine à 0,80 de durée très éphémère).

ATTENTION : Les abonnés aux 1^{er} Jour ne seront pas servis par Monsieur Vezziès, il n'y aura pas de bon de commande individuel expédié. Le seul bon ci-après est donc à utiliser.

COMMANDE à adresser : UNION des PHILATELISTES des P.T.T. — Groupe Midi-Pyrénées, 2, rue de Verdun, 31470 Saint-Lys.

Le titre de paiement doit être joint à l'envoi adressé : Union Philatélistes P.T.T., soit : C.C.P. 3 023 42 Z Toulouse ou chèques bancaires.

SOUSCRIPTIONS

Marcophilie

La première tranche de l'émission des timbres monégasques de l'année 1980 comprendra 15 timbres : 6 timbres 22^e Olympiade ; 2 timbres Europa ; 1 timbre : Montagne, G. Apollinaire, Rotary International, Kiawis Convention Européenne, Numismatique écu Honoré II, Exposition canine ; 1 timbre tableau d'Ingres.

Cette émission donnera lieu à la parution de 12 enveloppes 1^{er} jour illustrées sur soie et servie aux abonnés au prix de 56 F la série complète indivisible.

Paraîtront également 12 feuillets D.A.P. servis aux abonnés au prix de 83 F le jeu complet indivisible. (Le nombre et le prix des cartes ne nous sont pas encore parvenus).

Les sociétaires non abonnés à ces souvenirs peuvent les commander au service marcophilie. (Prévoir en plus les frais de port : 7,60 F pour un jeu de FDC, 11,70 F pour un jeu de D.A.P.).

EUROPA

Le thème personnages célèbres a été choisi pour l'émission Europa 1980. La parution de ces timbres dans tous les pays de la C.E.P.T. sera échelonnée tout au long de l'année, ce qui ne permettra qu'une livraison fin 80/début 81.

Le nombre exact des pays participant à l'émission n'est pas encore connu.

Les sociétaires désireux de se procurer la totalité de l'émission Europa sur enveloppe 1^{er} jour peuvent en faire la demande au service marcophilie. Un acompte de 150 F est demandé par jeu souscrit.

Timbres-poste

Deux émissions de timbres-poste en souscription, à savoir :

1. **Timbres préoblitérés** : 4 nouvelles valeurs ont paru en début d'année : 0,76 - 0,99 - 1,60 et 2,65, soit 6 F la série.

2. **Europa 1980**. Comme chaque année, cette émission va paraître courant avril-mai pour la plupart des pays concernés. Une avance spéciale de 100 F par série est demandée à chaque souscripteur et devra être jointe à la demande de souscription.

A signaler que cette demande d'avance s'adresse également aux abonnés permanents à ce thème et particulièrement aux groupes.

Souscription à envoyer : Union des Philatélistes des P.T.T., Service des Nouveautés, Bureau P.T.T., 93310 Le Pré-Saint-Gervais.

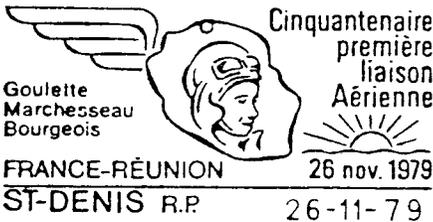


Les flammes



I. - Flammes illustrées « Maximums » :

- ROUEN R.P. (76) Seine-Maritime. Timbre Croix-Rouge, type B.
 REDON (35) Ille-et-Vilaine. Festival cinéma scolaire, type B, n° 1830.
 BAILLEUL (59) Nord. Gargantua, type B, n° 943.
 L'HAY-AUX-ROSES (94) Val-de-Marne. Sa roseraie, type B, n° 1356-1357.
 SAINT-DENIS R.P. (974) Réunion. Cinquantenaire 1^{re} liaison aérienne, type B, n° 42 AV.



- PARIS 09, rue Hippolyte-Lebas. Salon de l'agriculture, type B, n° 1778.
 AVIGNON Gare (84), Vaucluse. Jumeage européen, type B, n° 1309-1310.
 TOURS 01 (37), Indre-et-Loire. Concours hippique national, type B, n° 965.
 ORLEANS 01 (45), Loiret. S.C.S. Amitiés, type B, n° 1905.
 LE BAR-SUR-LOUP (06), Alpes-Maritimes. Y Naquit « De Grasse », type B, n° 1727.
 BORMES-LES-MIMOSAS (83), Var. Village fleuri, type B, n° 1931.
 ST-LAURENT-DE-LA-PLAINE (49), Maine-et-Loire. Musée des vieux métiers, type B, n° 1952.

- SAINT-PAUL (06), Alpes-Maritimes. Vestiges du passé, type B, n° 1311.
 CUSSET (03), Allier. Cité Médiévale, Louis XI, type B, n° 743, 1616.
 GIEN (45), Loiret. Château, musée, type B, n° 1758.
 CANNES Pal (06), Alpes-Maritimes. Expo Rail 80, type B, n° 1488.
 CHARLY (02), Aisne. Semaine de la Poste, type B, n° 1549.
 LISIEUX Pal (14), Calvados. Congrès National des Donneurs de sang, type B, n° 1220, 1716.

II. - Flammes ordinaires « Maximums » :

- CAEN - Gambetta (14), Calvados. Le train dans la ville, type A, n° 1802.
 LE BOIS D'OINGT (69), Rhône. Village de roses, type A, n° 1356-1357.
 ST-LAURENT-DU-PONT (38), Isère. Championnat de France cycliste, type A, n° 1724.
 RIS-ORANGIS (91), Essonne. Festival de musique, type A, n° 1473.
 SOURS (28), Eure-et-Loir. Cent ans de musique, type A, n° 1785.
 DOUAI (59), Nord. Centenaire Ecole Normale filles, type A, n° 1254.
 BELFORT R.P. (90), Territoire de Belfort. Journée mondiale des lépreux, type A, n° 1767.

Nota : Les flammes sont classées en deux types :

- type A : flamme à droite ;
- type B : flamme à gauche.

Les numéros indiqués sont ceux du catalogue Yvert et Tellier (tome I - France 1980).

P. Souchon.

Nouveautés

FRANCE

● 8 avril :

1,30 F « A vous de choisir : le tabac ou la santé ».

Format : 22 × 36 mm. Tirage : 9 000 000 d'exemplaires. Couleurs : noir, bleu et rouge. Imprimé en héliogravure d'après une affiche de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Mise en vente anticipée dès le 5 avril, avec oblitération « Premier jour », grand format illustré, au Forum des Halles (Porte Berger, niveau moins 3, numéro 318) à Paris 1^{er}.

Retrait le 7 novembre 1980 (sous réserve).

● 8 avril :

1,50 F « Cordes ».

Format : 22 × 36 mm. Couleurs : orange, brun, bleu. Dessiné et gravé en taille-douce par Claude Durrens.

Mise en vente anticipée dès le 6 avril avec oblitération « Premier jour », grand format illustré, à la mairie de Cordes (Tarn).

Retrait le 3 avril 1981 (sous réserve).

● 28 avril :

Série Europa.

1,30 F « Aristide-Briand ».

1,80 F « Saint-Benoit ».

Format : 22 × 36 mm. Tirages : 10 000 000 pour le 1,30 F et 8 000 000 d'exemplaires pour le 1,80 F. Couleurs : rouge, bistre, rouge, bleu et jaune pour le 1,30 F et rouge, bistre rouge pour le 1,80 F. Dessinés et gravés en taille-douce par Jacques Combet.



Mise en vente anticipée dès le 26 avril, avec oblitération « Premier jour », grand format illustré au Musée de la Poste et de la Philatélie, 34, boulevard de Vaugirard, Paris 15^e, et oblitération grand format illustré sans mention « Premier jour », au Palais du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Retrait le 3 avril 1981 (sous réserve).

● 12 mai :

3,20 F « Cathédrale du Puy ».

Format : 22 × 36 mm. Couleurs : bistre rouge, bleu. Dessiné et gravé en taille-douce par J. Pheulpin.

Mise en vente anticipée dès le 10 mai, avec oblitération « Premier jour », grand format illustré au Musée Crozatier, Jardin Henri Vinay, Le Puy.

Retrait le 5 juin 1981 (sous réserve).

● 19 mai :

2,00 F « Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ».

Format : 36 × 22 mm. Tirage : 7 000 000 d'exemplaires. Dessiné par Pierre Boyer (Logotype d'Arthur-Bertrand) et gravé en taille-douce par Georges Bétemps.

Mise en vente anticipée dès le 17 mai, avec oblitération « Premier jour », grand format illustré au centre sportif Guy Lejeune, avenue de l'Ile-de-France prolongée à Liancourt (Oise).

Retrait le 5 décembre 1980 (sous réserve).

● 19 mai :

2,30 F « Montauban ».

Format : 22 × 36 mm.
Dessiné par J.-Marc Winkler et gravé en taille-douce par Eugène Lacaque.

Mise en vente anticipée dès le 17 mai, avec oblitération « Premier jour », grand format illustré au Musée Ingres à Montauban.

Retrait le 5 juin 1981 (sous réserve).

● 27 mai :

1,30 F « Dunkerque » (Congrès de la Fédération des Sociétés philatéliques françaises).

Format : 22 × 36 mm.
Tirage : 10 000 000 d'exemplaires. Dessiné et gravé en taille-douce par Claude Andréotto.

Mise en vente anticipée dès le 25 mai, avec oblitération « Premier jour », grand format illustré.

Retrait le 5 décembre 1980 (sous réserve).

● 2 juin :

1,10 F Papillon « Graellia Isabellae ».

Format : 36 × 22 mm.
Tirage : 8 000 000 d'exemplaires. Dessiné par Pierrette Lambert et imprimé en héliogravure.

Mise en vente anticipée dès le 31 mai, avec oblitération « Premier jour », grand format illustré, à l'hôtel de ville de Gap.

Retrait le 9 janvier 1981 (sous réserve).

● 9 juin :

2,00 F « Chateau de Maintenon ».

Format : 36 × 22 mm.
Dessiné et gravé en taille-douce par René Quillivic.

Mise en vente anticipée dès le 6 juin avec oblitération « Premier jour », grand format illustré à l'Orangerie du château de Maintenon (Eure-et-Loire).

Retrait le 3 juillet 1981 (sous réserve).



● 9 juin :

2,00 F « Albert Dürer » (timbre annonce de l'exposition Philex - France, 1982).

Format : 36 × 48 mm.
Tirage : 12 000 000 d'exemplaires. Couleurs : rouge carmin, ocre jaune, vert olive, noir. Dessiné et gravé en taille-douce par Georges Bétémps.

Mise en vente anticipée dès le 6 juin avec oblitération « Premier jour », grand format illustré au Musée de la Poste, Maison de la Poste et de la Philatélie, 34, boulevard de Vaugirard, Paris 15^e.

● 11 juin :

1,30 F « I.P.R.A. » (Association Internationale des Relations Publiques).

Format : 22 × 36 mm.
Couleurs : bleu, rouge. Tirage : 9 000 000 d'exemplaires. Dessiné par Victor Vasarely et imprimé en héliogravure.

Mise en vente anticipée dès le 10 juin avec oblitération « Premier jour », grand format illustré, dans le hall du ministère des PTT, 20, avenue de Ségur, Paris 7^e.

Retrait le 9 janvier 1981 (sous réserve).

● 23 juin :

1,50 F « Année du patrimoine ».

Format : 36 × 22 mm.
Tirage : 12 000 000 d'exemplaires. Dessiné et gravé en taille-douce par Pierre Forget.

Mise en vente anticipée dès le 21 juin avec oblitération « Premier jour », grand format illustré, à l'hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Paris 4^e.

Retrait le 9 janvier 1981 (sous réserve).

● 7 juillet :

1,60 F « Sciences de la Terre ».

Format : 36 × 22 mm.
Tirage : 8 000 000 d'exem-

plaires. Dessiné par Huguette Sainson et gravé en taille-douce par Claude Haley.

Mise en vente anticipée dès le 5 juillet avec oblitération « Premier jour », grand format illustré.

Retrait le 6 février 1981 (sous réserve).

● 15 juillet :

2,50 F « Rochambeau Arrivée à New-Port ».

Format : 27 × 48 mm. Couleurs : violet, rouge orangé, gris. - Tirage : 8 000 000 d'exemplaires. Dessiné et gravé en taille-douce par Albert Décaris.

Mise en vente anticipée dès le 12 juillet avec oblitération « Premier jour », grand format illustré.

Retrait le 6 février 1981 (sous réserve).

RETRAITS DE FRANCE

● 4 avril :

1,10 F « Telecom 79 », émis le 24 septembre 1979.

Série Europa 1979 : 1,20 F « Aviation postale intérieur - Simoun », 1,70 F « Boule de Moulins », émis le 30 avril 1979.

● 9 mai :

1,70 F « Palais du roi de Majorque - Perpignan », émis le 23 avril 1979.

PRINCIPAT D'ANDORRA :

Administration française :

● 28 avril :

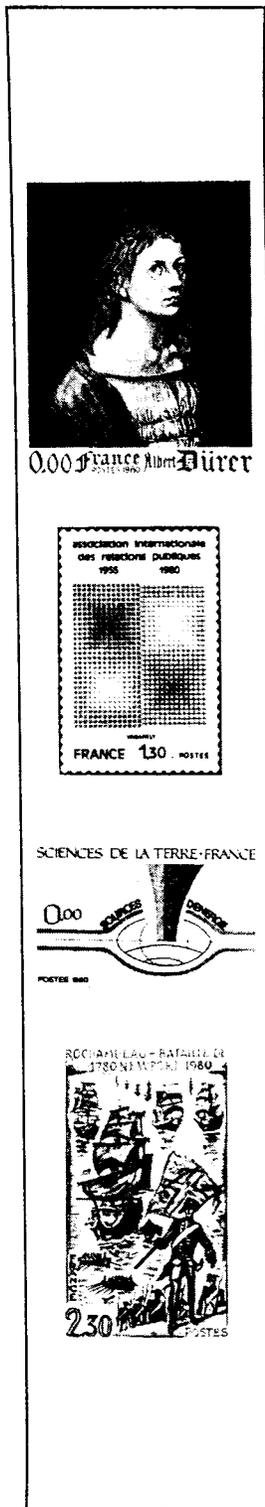
Série Europa.

1,30 F « Charlemagne ».

1,80 F « Napoléon 1^{er} ».

Format : 22 × 36 mm. Tirages : 1 000 000 pour le 1,30 F et 800 000 exemplaires pour le 1,80 F. Dessinés et gravés par Pierre Gandon.

Mise en vente anticipée dès le 26 avril avec oblitération « Premier jour », grand format illustré au



bureau de poste d'Andorre-la-Vieille.

● 19 mai :

1,30 F « Lis des Pyrénées » (Marcolis Groc).

Format : 22 × 36 mm. Tirage : 1 000 000 d'exemplaires. Dessiné par Pierrette Lambert et imprimé en héliogravure.

Mise en vente anticipée avec oblitération « Premier jour », grand format illustré au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille.

● 23 juin :

1,10 F « Dent de chien » (Dent de gos).

Format : 22 × 36 mm. Tirage : 625 000 exemplaires. Couleurs : rose vif, rouge, jaune, vert, vert foncé. Dessiné par Pierrette Lambert et imprimé en héliogravure.

Mise en vente anticipée dès le 21 juin avec oblitération « Premier jour », grand format illustré au bureau de poste d'Andorre-La-Vieille.

Administration Espagnole

● 28 avril :

Série Europa :

8.- ptas, Le Syndic Francese Cairat.

19.- ptas, Antoni Fiter i Rosselle, auteur du « Manual Digest » (1748).

Tirages : 1 200 000 exemplaires pour le 8 ptas et 1 000 000 d'exemplaires pour le 19 ptas.

RETRAITS DES VALLEES D'ANDORRE :

● 4 avril :

0,80 F « 7^e centenaire de la signature des Paréages », émis le 10 avril 1978 ; 1,40 F « Papillon - Le Morio », émis le 18 octobre 1976.

Série Europa 1979 :

1,20 F « Facteur des Postes françaises vers 1900 », 1,70 F « Premier bureau de poste français », émis le 30 avril 1979.

● 9 mai :

2,00 F « Fresque de l'église de Saint-Cerni de Nagol », émis le 5 juin 1979.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

● Deux communiqués ont été annoncés par l'Agence des timbres-poste d'Outre-mer, 85, avenue de la Bourdonnais, Paris 7^e. L'un comportant sept timbres pour une valeur de 23,22 F et le second huit timbres pour 11,19 F.

NOUVELLE-CALÉDONIE

100 F CFP, « 75^e anniversaire du Rotary-Club International.

34 et 39 F CFP « Poissons et Mer ».

11 et 12 F CFP « Flore calédonienne ».

23 F « Officiel ».

POLYNÉSIE FRANÇAISE

150 F CFP, « Fenêtre à Tahiti » de Matisse. 77 F CFP, « Rotary surchargé 75^e anniversaire 1905-1980 » en texte doré.

15 et 22 F CFP « Aquaculture ».

WALLIS ET FUTUNA

86 F CFP « 75^e anniversaire du Rotary International ». 1 F, 3 F, 5 F CFP « Desserte des Iles ».

47 F CFP « 1^{er} anniversaire FR3 à Wallis ».

NOUVEAUTES FERROVIAIRES

par Ed. Quentin

ANTIGUA

● 1979 : Année internationale de l'enfant (série de 4 valeurs). Un timbre de 2 d.

Train, jouet d'enfant.

BARBADE

● 9-10-79 : Thème spacial (série de 6 valeurs). 2 timbres de 10 et 12 c.

Wagons chargés d'un lanceur.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

● 1979 : Centenaire de la mort de Sir Rowland Hill. 2^e série. 4 timbres de 10, 60, 150 et 250 F. 1 bloc de 500 F.

Locomotives et timbres anciens.

CHINE

● 30-10-79 : Constructions ferroviaires. 3 timbres de 8 F.

Trains avec tunnel et viaduc.

COMORES

● 1979 : Centenaire de la mort de Sir Rowland Hill. 1 bloc de 1500 F.

Locomotive, trains divers autour du bloc.

COREE DU SUD

● 1967 : Plan de 5 ans. N° 465. 7 w. jaune, noir et brun.

Roue sur rail.

COTE-D'IVOIRE

● 1975 : Port de Sassandra. N° 385. 100 F, polychrome.

Wagons et grue sur estacade.

ESPAGNE

● 22-2-80 : Transports publics (série de 3 valeurs). 2 timbres de 3 et 5 p.

Rames voyageurs.

GRANDE-BRETAGNE

○ Janvier 80 : Exposition Stampex 80 et chemin de fer Liverpool-Manchester. 1 bloc de 2 valeurs de 4 et 4 1/2 p.

Locomotives.

● 12-3-80 : 150^e anniversaire du chemin de fer Liverpool-Manchester. 5 valeurs différentes.

Locomotives.

GRECE

● 15-12-79 : Série courante de 13 valeurs. 1 timbre de 1 d.

Voies ferrées, vallée du Tempi.

GUINEE

Année internationale de l'enfant (série de 6 valeurs). 1 timbre de 5 s.

Train, dessin d'enfant.

GUINEE BISSEAU

● Juin 79 : Année intern. de l'enfant (série aviation de 3 valeurs). 1 timbre de 25 c.

Locomotive, autorail, jouet.

MALI

● 28-1-80 : Rotary international (série de 3 valeurs). 1 timbre de 220 F.

Rame diesel.

● 26-2-80 : 150^e anniversaire du chemin de fer Liverpool-Manchester. 2 timbres de 200 et 300 F.

Locomotives anciennes et modernes.

MONACO

● 1978 : Enfant à la lettre. N° 1165. 1 F, blanc, carmin et vert olive.

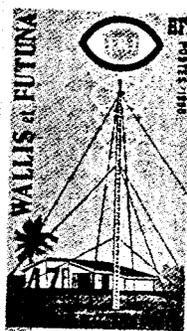
Petit train.

MOZAMBIQUE

● 1979 : Année intern. de l'enfant (série de 6 valeurs). 1 timbre de 12,50.

Train, dessin d'enfant.

POLYNESIE FRANCAISE (PF)



TRINITE et TOBAGO

Centenaire de la ville de Princes (série de 4 valeurs). 1 timbre de 50 c. 1 bloc de 4 timbres.

Locomotive du train royal 1880.

TURKS et CAIQUES

● 1979 : Histoire des communications et des postes (série de 13 valeurs). 1 timbre de 25 c.

Chemin de fer.

TURQUIE

● 1979 : Europa 1979 (série de 3 valeurs). 1 timbre de 2 lira 1/2.

Train et transports divers.

U.R.S.S.

● 1979/1 : 4 k. brun, rouge et argent.

Train industriel.

● 1979 : 1 bloc de 50 k.

Rame voyageur et trains divers entourant ce timbre.

ZAIRE

● 1980 : Histoire des chemins de fer. 8 valeurs et 1 bloc de 10 z.

Locomotives diverses.

● 1980 : Centenaire de la mort de Sir Rowland Hill (série de 8 valeurs et 1 bloc). 1 timbre de 250 k.

Locomotive.

Catalogue des timbres à sujets ferroviaires

L'édition 1980 vient de paraître.

Conditions de vente :

- à « La Vie du Rail » (prix boutique) 30 F
- franco de port à votre adresse 37 F
- par l'intermédiaire des Cheminots Philatélistes (pris directement à notre Siège Social) 26,20 F

Faux !

L'Administration des Postes vient d'être saisie d'une affaire de contre-façon du timbre de 0,50 F « Marianne de Béquet ».

Les caractéristiques générales du timbre faux sont les suivantes, par rapport au timbre authentique.

Dimensions :

Le timbre contrefait est légèrement **plus grand** que le timbre authentique (20,5 × 26,5 mm. contre 20 × 26 mm).

Dentelure :

La dentelure du timbre faux est **irrégulière** et à **grosses dents** et offre dans l'ensemble une apparence **déchi-quetée**.

Nombre de dents

Timbre contrefait :

Petit côté : 11 (timbre authentique : 13).

Grand côté : 13 ou 15 (timbre authentique : 17).

Impression :

Imprimés en offset, les faux ne présentent pas, au toucher, l'aspect de relief que donne l'impression en taille-douce.

Le quadrillage du fond est flou.

PETITES ANNONCES

■ Recherche l'ouvrage « Paris et sa poste », coup d'œil sur la philatélie, de Roger Valuet, paru aux Presses de la Cité en 1957.

Faire offre à : M. Bauban Philippe, bureau P.T.T. principal, 93501 Pantin Cedex.

■ Achète à 50 % de la cote, encarts de luxe Cérés O.P.P. : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E17, E37, E39, E40, E41, E44, E87, E88, E90.

Encart Musée Postal et documents identiques non répertoriés. G. Raynal, 38, cité Beauséjour, Les 4 Chemins à Naucelles, 15000 Aurillac.

■ Offre enveloppes 1^{er} jour Cérés sur soie 1971-1978, par années complètes. 50 % cote Cérés 1980 (port non compris). S'adresser : Friggeri, 24, rue du Tourmalet, 31240 L'Union. Tél. (61) 74.09.91.

■ A vendre prix intéressant ou à échanger, très bel Album des Timbres de France (Yvert et Tellier) (lot ga-

gné lors de la tombola des P.P. de Lyon, 1980). Tél. 858-66-12 après 19 h Echeverria, 171, rue Mérieux, 69007 Lyon.

■ Vends feuillets C.E.F. France - Andorre - Monaco, 1966 à 1979 par années complètes et enveloppes 1^{er} jour 1966 à 1975. Tél. (4) 444-06-59.

■ Recherche renseignements sur évolution de l'affranchissement de la lettre du 1^{er} échelon de poids pour la France métropolitaine depuis le 1^{er} janvier 1900. M. Roger Salomez, 40, avenue du Gal-Leclerc, 93120 La Courneuve.

■ Cherche, expertise et identifie, achète timbres Extrême-Orient, surtout Chine. A. Peter, 7, rue Viollet-le-Duc, 11100 Narbonne.

■ Vends enveloppes 1^{er} jour du 12-12-1964 au 12-04-69, soit 194 enveloppes, cote 1 690 F, vendu net 1 000 F. Tél. : (1) 566-28-38 ou (26) 07-36-26.

Terres Australes et Antarctiques Françaises

par Christian Bordet

Le trimestre écoulé représentait le plein été dans l'hémisphère austral. En Terre Adélie, le « Thala Dan » s'est retrouvé bloqué par les glaces pendant près de trois semaines et n'a touché Dumont-d'Urville que le 7 janvier 1980, remis aux autorités australiennes pour la desserte de Casey ; il est repassé à Dumont-d'Urville le 26 février.

Pour les autres districts, le « Marion-Dufresne » est passé à plusieurs reprises dans les bases, ainsi qu'un navire de la Marine nationale, le « Commandant Rivière ». Enfin, le « Lacerta », navire polonais, a fait escale au mois de décembre à Kerguelen.

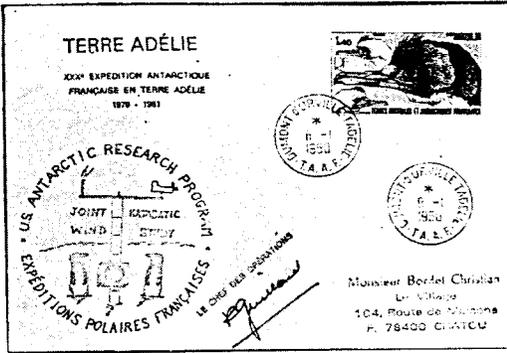
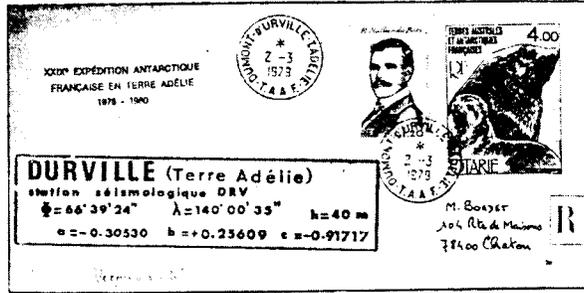
Vous retrouverez dans les tableaux ci-dessous des renseignements relatifs à cette période, et pour vous permettre de tenir à jour votre documentation voici les dates exactes des dépêches en provenance des quatre bases.

Districts	Dépêche n°	Date de départ de la base	Date d'arrivée à Paris PLM	Nom du navire
Kerguelen	9	20-12-1979	21-01-1980	« Lacerta » (Pol.)
	1/9 (*)	27-01-1980	12-02-1980	« Marion Dufresne »
	2	N'est pas encore parvenue à Paris		
	3	18-02-1980	14-03-1980	« Cdt Rivière »
	4	24-02-1980	»	»
	5	27-02-1980	»	»
St-Paul et Amsterdam	1001/1006 (*)	25-01-1979	27-02-1979	« Marion Dufresne »
	1/9 (*)	26-01-1979	12-02-1980	»
	2	03-02-1980	»	»
	3	05-03-1980	14-03-1980	« Cdt Rivière »
	1001/1003 (*)	26-01-1980	12-03-1980	« Marion Dufresne »
Terre-Adélie	1002	03-02-1980	»	»
	1/1 (*)	13-01-1980	01-02-1980	« Thala Dan »
	2	26-02-1980	09-03-1980	»
Crozet	1/3 (*)	17-01-1980	12-02-1980	« Marion Dufresne »
	2	13-02-1980	14-03-1980	« Cdt Rivière »
	1002	09-10-1979	26-11-1979	« Marion Dufresne »
	1001/1002 (*)	16-01-1980	12-03-1980	»

(*) : Le premier chiffre représente le numéro de la présente dépêche, le second, le numéro de la dernière dépêche de 1979. Exemple pour Kerguelen : 1/9, première dépêche 1980 sur 9, envoyées en 1979.

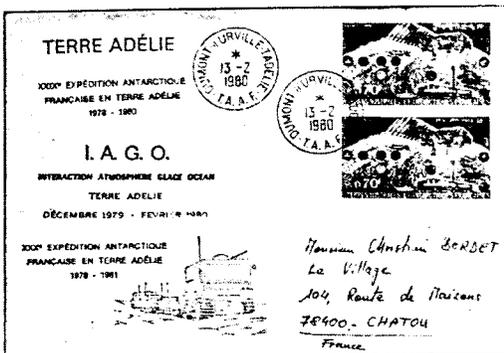
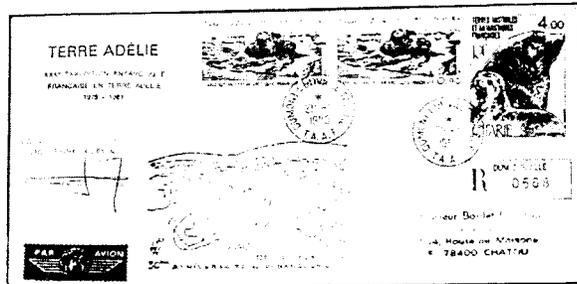
(Suite page 23)

1. Enveloppe de Dumont d'Urville - Terre Adélie - datée du 2 mars 1979. Tampon de la 29^e expédition des E.P.F. et grand tampon, déjà répertorié en 1975, de la station sismologique DRV.



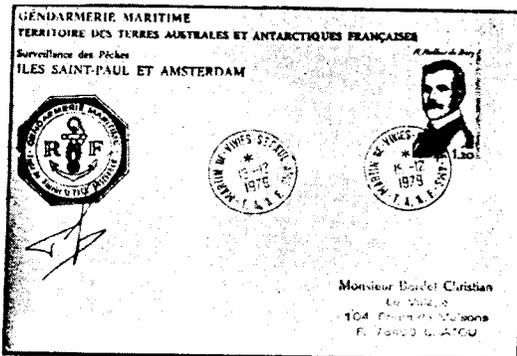
2. Lettre de Dumont-d'Urville - Terre Adélie - datée du 8 janvier 1980. Gros tampon illustré de la coopération franco-américaine, griffe et signature de M. Guillard.

3. Enveloppe grand format de Dumont-d'Urville - Terre Adélie - datée du 20 janvier 1980. On remarque un dessin de Paul Emile Victor, la griffe et signature du chef de district, enfin le tampon de la 30^e expédition des E.P.F.



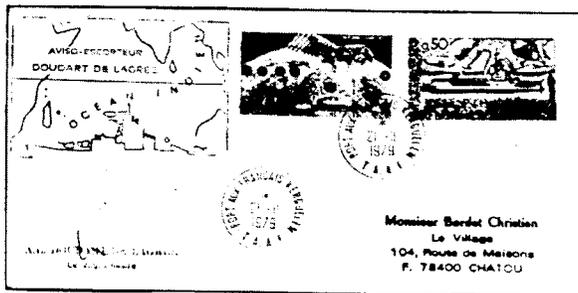
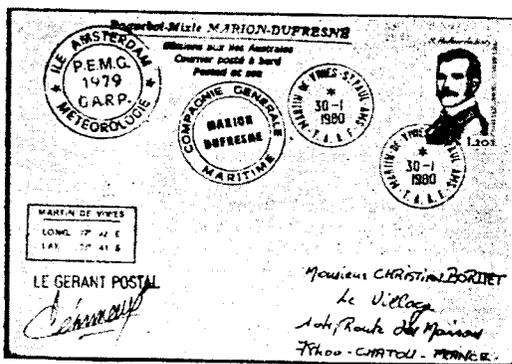
4. Lettre datée du 13 février 1980 en provenance de Dumont-d'Urville - Terre Adélie - comportant le tampon de la 29^e expédition des E.P.F., de la griffe « I.A.G.O. » et reproduction d'un véhicule à chenilles.

ETUDE



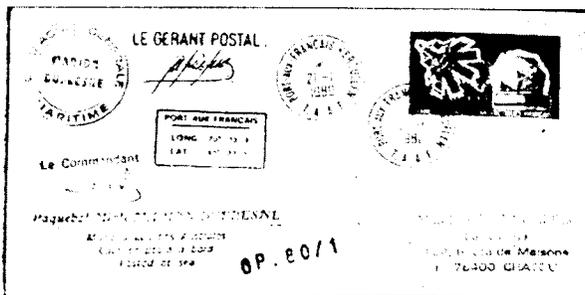
5. Enveloppe du 15 décembre 1979 de Martin-de-Viviès - St-Paul et Amsterdam - avec les tampons et signature du représentant de la gendarmerie maritime en poste à St-Paul et Amsterdam, pendant la campagne de pêche.

6. Enveloppe du 30 janvier 1980 de Martin-de-Viviès - St-Paul et Amsterdam - comportant les griffe et tampons du navire « Marion-Dufresne » ainsi que la signature du Gérant postal M. Désormeaux, enfin, un cachet rond très intéressant où figurent les mentions « Ile Amsterdam - Météorologie - P.E.M.G. - 1979 - G.A.R.P. ».



7. Lettre du 21 novembre 1979 de Port-aux-Français - Kerguelen - attestant, grâce à ses tampons, du passage du « Doudart de Lagrée », navire de la Marine Nationale.

8. Enveloppe de Port-aux-Français - Kerguelen - datée du 21 janvier 1980, comportant les tampons et griffes du navire « Marion-Dufresne », ainsi que la signature de son commandant et celle de M. Zapico, gérant postal. La griffe « OP. 80/1 » signifie 1^{re} campagne opérationnelle de 1980. Tampon supplémentaire sur trois lignes « Courrier posté à bord - à la Baie Larose - Kerguelen ».



Date d'arrivée	Bateau	Date du pli	Escale	Particularités
20-11-79	« Marion-Dufresne »	19-11-79	Marseille	Pli avec griffe du M.D. et campagne M.D. 19, TP, Madagascar, TAAF.
06-12-79	« Jutland »	14-10-79	Kerguelen	Cachets « Jutland », TP, TAAF.
>	>	14-11-79	>	Cachets « Jutland », TP TAAF, France.
>	>	28-11-79	Le Port	Cachets « Jutland », TP, France.
02-02-80	« Thala-Dan »	02-03-79	D. d'Urville	
>	>	21-06-79	>	Midwinter (illustré).
>	>	25-12-79	>	
>	>	31-12-79	>	
>	—	16-01-80	—	Mac Murdo (cachet rond IAGP).
10-03-80	« Thala-Dan »	08-01-80	>	
>	>	20-01-80	>	
>	>	13-02-80	>	
13-02-80	M.D.	21-01-80	Kerguelen	M.D. + OP 80/1 « Courrier posté à bord à la baie Larose Kerguelen », TP, FF et TAAF.
>	>	06-10-79	Crozet	
>	>	13-01-80	>	OP 80/1 - TP, FF et TAAF,
>	>	15-11-79	SPA	Mention « RACEAS AMS ».
>	>	15-12-79	>	
>	>	>	>	
>	>	>	>	« Cap Horn » + « M. Christine », TP, TAAF.
>	>	>	>	« Cap Horn » TP - FF et TAAF.
>	>	30-01-80	>	« PJ d'Entrecasteaux ».
>	>	>	>	M.D. « Courrier posté à bord à l'Ile St-Paul », TP, TAAF.
>	>	>	>	M.D. Cachet rond « Ile Amst. PEMG 79 », TP, TAAF.
>	>	01-02-80	>	Enveloppe ayant servi au retour du PJ d'Entrecasteaux.
16-02-80		21-11-79	Kerguelen	Cachet rond « Cdt Rivière », TP, FF et TAAF.
>		>	>	« Doudart de Lagrée » + cachet rond « service à la mer », TP, TAAF.
>		>	>	« Doudart de Lagrée », grand cachet rect. + « A. E. Doudart de Lagrée » avec signature du vague-mestre », TP, FF et TAAF.

POSTES D'ANDORRE

Par Richard Martin, avec l'aimable autorisation de l'auteur

- Traduit du catalan par MM. Mateu et Goudard.
- Adapté et mis en forme par M. G. Goudard.
- Illustrations provenant de collections spécialisées de la Société d'Etude Philatélique et Postale de l'Andorre « Philandorre ».

Les services des postes sont en vedette de nos jours, tant en Espagne comme ici (en Andorre), où l'Administration espagnole des Postes vient d'acquérir un terrain pour la construction d'un édifice pour la Poste et le Télégraphe.

Sans avoir l'intention d'instituer une polémique, il est intéressant d'expliquer un peu de l'histoire des services postaux de ce pays. Pour comprendre ces choses, il convient de revenir en quelques lignes sur l'histoire des services postaux à travers le monde.

Depuis que l'homme est parvenu à écrire sur le papyrus de l'antique Egypte, il a existé des services rudimentaires pour transmettre les écrits d'une personne à une autre située en un lieu différent. L'Empire Romain entretenait une sorte de service postal officiel, mais il était essentiellement destiné à maintenir un contact entre Rome et ses armées ou ses fonctionnaires. Vers la moitié du XV^e siècle, sous Louis XI, il existait en France un courrier de l'Etat, mais peu à peu ce service fut étendu à des particuliers.

Pendant la Révolution Française, il fut nationalisé et centralisé.

Le premier service public national fut organisé aux Etats-Unis, en 1775, par Benjamin Franklin, mieux connu comme inventeur du paratonnerre.

Tous ces premiers systèmes (postaux) avaient un défaut essentiel : ils étaient très coûteux et les destinataires payaient la poste en recevant leurs lettres. S'ils ne pouvaient pas être identifiés, les Administrations ne pouvaient pas être payées.

En 1840, le Ministre britannique des Postes eut l'idée d'instituer un affranchissement préalable, avec des timbres imprimés, et en peu de temps, les autres pays l'imitèrent.

Et alors naquit la philatélie.

Pour faciliter le transport international du courrier, fut créée en 1875 l'Union Postale Universelle à qui, de nos jours, appartiennent tous les pays du monde.

Les prémices en Andorre :

Nous trouvons la première référence à un service postal dans un ouvrage anonyme, publié en 1874 :

« Auparavant, il fallait se rendre à l'administration des Postes de la Séo d'Urgel pour expédier sa correspondance ; mais en 1837, il fut décidé qu'un facteur espagnol transporterait cette correspondance en Andorre, qu'un Andorran la recevrait et qu'il la transporterait jusqu'à Ax (s/Ariège) (France) et ce, vice-versa, en sorte que les lettres en provenance de cette nation et destinées à l'Andorre, transiteraient par Urgel, et, de là, seraient remises à un messager de la République (d'Andorre), qui serait chargé de leur distribution... » (1).

Le colonel Bonifacio Ulrich, envoyé spécial de Sa Majesté Catholique, envoyé pendant quelques années en Andorre pour surveiller les réfugiés carlistes, a laissé de nombreux écrits sur ce pays, comprenant — en bon militaire — un plan d'invasion à partir de l'Espagne. En plus, il a traduit le « Manual Digest » en Castillan. Au sujet des services postaux, il dit :

Certificación
Monsieur le Roi Procureur au
Conseil Souverain de Catalogne
par Jacques de Perpignan
Urgel 20 de Abril de 1778

Lettre recommandée adressée d'Andorre à Perpignan vers la fin du 18^e siècle. Mentions manuscrites « Certification » (recommandé), Urgel 20 de Abril de 1778 et signature du facteur des postes royales espagnoles.

« Auparavant, pour expédier leurs lettres, les Andorrans envoiaient des messagers en la ville d'Urgel, et en celle d'Ax, de France. Mais, étant donné le grand nombre de réfugiés qui, pendant la dernière guerre civile, s'étaient établis dans leurs vallées, il fut créé une poste qui, par estafettes, transportait la correspondance d'Andorre au village de Sant Julià, d'où elle était réexpédiée... » (2)

Un des premiers touristes, Pierre Vidal, écrit que, dans une petite boutique d'Andorre (la Vieille), les lettres à réclamer étaient exposées dans une vitrine. Elles arrivaient de Sant Julià, transportées dans une sacoche de cuir par une fillette de douze ans. (2).

En 1877, l'Andorran Tomàs Rossell y Moles fut nommé, pour être chargé du courrier : il vendait des timbres-postes de France et d'Espagne, et les lettres étaient oblitérées soit à La Séo d'Urgel, soit à Porte-Puymorens (Pyrénées-Orientales).

« Le service postal est organisé d'une manière très particulière. Il y a, en Andorre, deux piétons chargés d'acheminer la correspondance : l'un qui va de la Séo d'Urgel à Llorts, en passant, comme il est normal, par Andorre-la-Vieille, et l'autre qui, partant de ce village, se dirige vers la France. Ces piétons sont payés par l'Etat (andorran), ou par le Comù (mairie), et ces frais, joints à quelques autres, se recouvrent par petites répartitions, que chacun paye religieusement. Ce qui est particulier, c'est que les lettres destinées au service intérieur d'Andorre, ne sont tenues à aucune sorte d'affranchissement. Les rues des villages ne portent aucun nom, et les maisons, aucun numéro, de telle sorte que les piétons distributeurs sont des personnes connaissant parfaitement le pays. Jugez si tout ici est particulier et dans le même temps, très familier et patriarcal, de sorte que le dicton « ici cela ressemble à l'Andorre », appliqué à une maison qui ne la concerne pas, est complètement infondé. » (4)

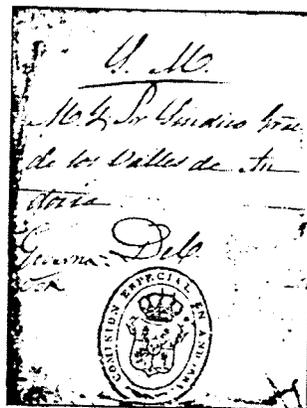
Mais au Congrès Postal de 1878, il fut établi une convention qui dit textuellement :

« Art. 32 :

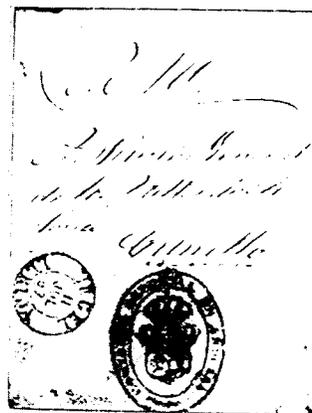
- 1 : Sont considérés comme appartenant à l'Union Postale Universelle :
- 4 : Les possessions espagnoles de la côte septentrionale d'Afrique comme faisant partie de l'Espagne, la République du Val d'Andorre et les bu-

reaux de poste établis au Maroc comme relevant de l'Administration des Postes Espagnoles. » (5)

Les Français durent alors se contenter de la petite part, mais en 1885, ils organi-



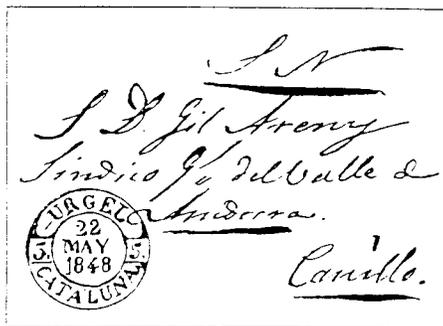
Lettre adressée par le Colonel Bonifacio Utrich, envoyé spécial de S.M. Isabelle II d'Espagne en Andorre, au Syndic Général des Vallées (vers 1850). Au recto et au verso du pli, cachet officiel de la Commission spéciale en Andorre avec armoiries stylisées et couronne.



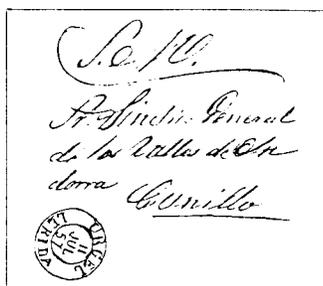
sèrent un service postal et entreprirent la construction d'une ligne télégraphique sans avoir, au préalable, consulté l'évêque d'Urgel. Mais ils se trouveront bientôt avec les mains liées. Il s'instaura une polémique entre l'évêque et la France relative à l'appellation « République d'Andorre » ; le ministre français des Affaires Etrangères décida de refuser de reconnaître d'autre dénomination que celle de : « Vallées d'Andorre » et c'est celle-ci qui apparaît dans l'accord de 1930. (6)

En 1906, le Congrès de l'Union Postale Universelle de Rome vit la France continuer à maintenir son service postal. Il n'y avait pas encore de timbres andorrans et les lettres étaient oblitérées à La Seo ou à Porté. Pour adresser la correspondance jusqu'en Andorre, il fallait écrire « via SEO d'URGEL » ou via « PORTE-PUYMORENS ».

La situation ne changea guère jusqu'en 1926, lorsqu'entra en scène un sujet suisse, nommé Friedrich Weilenmann, lequel proposa d'organiser la poste pour son compte et émettre des timbres andorrans. Sur le principe, le Conseil lui donna son appui, mais ni la France, ni l'Espagne, ni la Mitre ne virent d'un bon œil cette initiative.

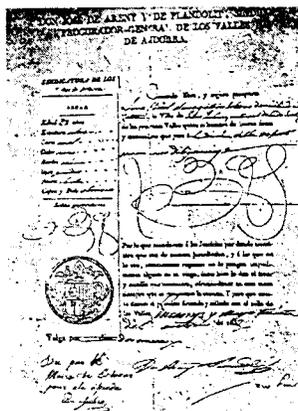


Lettres adressées au Syndic Général des Vallées d'Andorre.



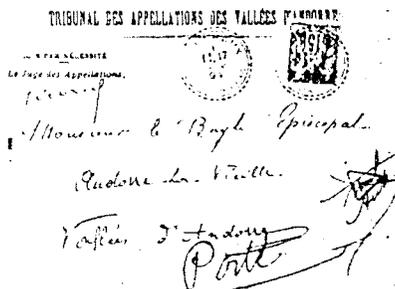
C'est ainsi que, finalement, en vue d'un possible négoce philatélique, ils parvinrent à signer à Madrid un accord définitif. En raison de son intérêt et considérant que sa diffusion a été tout à fait occasionnelle, nous donnons ci-après la traduction du texte complet.

Ce accord continue à rester en vigueur jusqu'à nos jours. Il convient de noter qu'il n'a jamais été ratifié par le Conseil des Vallées. Un autre point intéressant est que l'Andorre est le seul pays de l'Union Postale Universelle qui possède un service gratuit pour son courrier intérieur.



Passeport délivré au premier courrier andorran pour le transport des correspondances La Seo d'Urgel - Andorre-la-Vieille.

Notons encore qu'aujourd'hui il n'est pas satisfait aux conditions de l'article III parce que l'on ne peut plus trouver un nombre suffisant d'Andorrans pour remplir la fonction de facteur.



Lettre de France pour Andorre (1894) ayant transité par Porté (mention manuscrite).



TEXTE

En la villa de Andorra la Vella, Vallées de Andorre, a los veintinueve de Septiembre de mil novecientos treinta y tres.

El Consejo General de Andorra en la sesión celebrada en el día de hoy en cumplimiento del artículo 11 del Reglamento de Andorra, acordó por unanimidad lo siguiente:

1.º Que el servicio postal en Andorra se hará a expensas de los Gobiernos de España y de Francia, en virtud de un convenio que se celebrará entre los Gobiernos de España y de Francia, en virtud del cual se establecerá un servicio postal común en Andorra, que será administrado por un organismo común de los Gobiernos de España y de Francia.

2.º Que el servicio postal en Andorra se hará a expensas de los Gobiernos de España y de Francia, en virtud de un convenio que se celebrará entre los Gobiernos de España y de Francia, en virtud del cual se establecerá un servicio postal común en Andorra, que será administrado por un organismo común de los Gobiernos de España y de Francia.

3.º Que el servicio postal en Andorra se hará a expensas de los Gobiernos de España y de Francia, en virtud de un convenio que se celebrará entre los Gobiernos de España y de Francia, en virtud del cual se establecerá un servicio postal común en Andorra, que será administrado por un organismo común de los Gobiernos de España y de Francia.

[Handwritten signature and official stamp]

Fac-similé du pouvoir donné au Suisse Weilenmann par le Conseil des Vallées d'Andorre d'organiser un service postal et d'émettre des timbres-poste.

TEXTE DE L'ACCORD DU 30 JUIN 1930 (7)

Le Directeur général des Postes d'Espagne d'une part, et le Ministre des P.T.T. de France d'autre part, vu l'article 9, lettre C, de la Convention de l'Union Postale Universelle signée à Londres le 28 juin 1929, ont convenu :

ARTICLE 1 : L'exécution des services postaux dans les Vallées d'Andorre se fera simultanément par l'administration des Postes Espagnoles et par l'Administration des Postes Françaises.

ARTICLE 2 : L'Administration des Postes d'Espagne et l'Administration des Postes de France s'obligent à se prêter mutuellement l'aide nécessaire, dans un esprit d'amitié, aux fins d'assurer et de perfectionner le service des postes dans les Vallées.

ARTICLE 3 : L'administration des Postes Espagnoles et des Postes françaises établiront respectivement dans les Vallées les bureaux et les constructions utiles à leurs services. Les organismes postaux ainsi établis dépendront exclusivement des postes espagnoles et françaises et s'engagent à n'employer exclusivement que du personnel andorran, à l'exception des fonctionnaires dépendant d'elles.

ARTICLE 4 : Les administrations françaises et espagnoles utiliseront pour toute transmission en Andorre ou en provenance d'Andorre les voies les plus rapides qu'elles utilisent elles-mêmes pour leurs propres transmissions.

Quand une voie de communication est momentanément interrompue, le circuit de transmission se fera gratuitement par l'Administration espagnole ou française par la voie praticable la plus convenable.

ARTICLE 5 : Les modalités diverses du service des postes seront assurées par les deux administrations selon les règlements et tarifs respectivement en vigueur en Espagne et en France.

ARTICLE 6 : Les tarifs intérieurs en Espagne et en France seront respectivement appliqués dans leurs relations avec les Vallées.

ARTICLE 7 : Les timbres-poste à utiliser en leurs bureaux d'Andorre seront fournis par leurs administrations respectives.

ARTICLE 8 : Dans les relations entre l'Andorre et les pays étrangers, les envois de fonds et autres formes de livraisons se feront conformément aux dispositions de l'Union Postale Universelle.

ARTICLE 9 : Les deux administrations s'engagent à reconnaître la franchise de port pour le courrier ordinaire circulant à l'intérieur des Vallées.

ARTICLE 10 : Cet accord administratif entrera en vigueur à partir du 1^{er} août 1930.

MADRID, le 30 juin 1930.

Le Directeur général des Postes : Baron de Rio-Tovia.



AUTORIZACION.

En la villa de Andorra la Vella, Vallées de Andorra, a los veintinueve de Septiembre de mil novecientos treinta y tres.

El Consejo General de Andorra por la presente autoriza al Sr. Federico Weilenmann, vecino de Andorra, para intervenir en nombre del Gobierno de España (Departamento Político) en el Secretariado General de la Unión Postal en Berna referente al protocolo del Congreso Internacional de Correos en Londres, a fin de poder la comisión de dicho protocolo de Londres en vista de que el Sr. Delegado de España en la d.º Placeta trahen el derecho al sueldo autorizando por el Consejo General de Andorra para continuar y hacer preparativos en la Conferencia de Londres respecto a los Correos de Andorra.

El Síndico General El Sub-Síndico
[Signature] *[Signature]*

Per orden del Consejo
El Secretario
[Signature]

Andorra 27 de Septiembre de 1933.

Fac-similé de l'autorisation donnée au Suisse Weilenmann par le Conseil des Vallées d'Andorre de représenter la Principauté auprès du Bureau de l'U.P.U. à Berne.

Le Ministre des Postes Françaises : A. Mallarme.

(Journal officiel des communications - N° 1755 - 9 août 1930).

Pendant la guerre civile espagnole, on est parvenu à avoir trois services postaux.

L'administrateur des Postes Espagnoles en Andorre s'était déclaré en faveur des nationalistes lorsque ceux-ci arrivèrent à Irun et avait organisé un service postal en direction de la zone nationaliste, via la France, en utilisant les timbres de l'administration française (A).

Pour communiquer avec la zone républicaine, il fallait recourir à une administration provisoire, installée à l'Hôtel Espel, aux Escaldes (A).

Pendant cette période, le courrier français fut transporté directement en France, pendant l'hiver, par le facteur de Soldeu, utilisant des skis.

Pour ses services, il lui fut accordé la médaille du Mérite Postal, cas unique où cette décoration fut décernée à un étranger.

Cependant, pendant la seconde guerre mondiale, les deux services postaux continuèrent à fonctionner ainsi, et ce jusqu'en 1944-45 lorsque la France ferma sa frontière avec l'Espagne.

Ceux qui voulaient transmettre de la correspondance entre ces deux pays devaient avoir recours à un troisième, et c'est ainsi que les résidents en Andorre qui recevaient des lettres, devaient les placer dans une autre enveloppe pour les faire suivre, par le truchement de l'autre administration.

En 1966, la France accorda « gracieusement » la moitié des bénéfices de son service postal (en Andorre) au Conseil Général des Vallées pour financer l'implantation de la Sécurité Sociale.

En 1974, le service postal espagnol s'établit jusqu'au Pas de la Casa. Antérieurement, ce service incombait à l'Agence de Canillo, qui montait la correspondance jusqu'au Pas, et la livrait à un hôtel pour que les intéressés y viennent eux-mêmes chercher leur courrier, par le système du « self-service ».

On ne pouvait remettre aucune lettre, ni paquet, en recommandé, ni en recevoir: il fallait se rendre à Canillo pour en expédier ou en retirer.

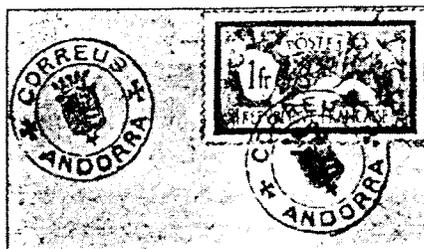
LES TIMBRES D'ANDORRE :

Il y eut différents spéculateurs qui entreprirent d'émettre des timbres andorrans pour leur propre compte, et le premier fut assurément un certain Placido Ramón de Torres qui, en 1890, fit paraître une émission avec l'écusson officiel. Ces

timbres ne furent jamais utilisés pour l'affranchissement, mais quelques commerçants avaient des cachets pour les



oblitérer et en faisaient un bon négoce. (Quelques catalogues philatéliques datent cette émission de 1875.)



Cachet muet utilisé sur le courrier philatélique jusqu'en 1928.

En suite à l'accord de Madrid de 1930, la France et l'Espagne commencèrent à émettre des timbres d'Andorre. Les premiers de l'administration espagnole furent à l'effigie d'Alphonse XIII, surchargés « Andorra ».

La France a toujours produit plus d'émissions que l'Espagne, et parfois certaines valeurs ont fait défaut et il a fallu affranchir avec des timbres de la métropole.

En 1934, quelqu'un projeta de construire un aéroport à Santa Coloma. Il ne parvint pas à l'entreprendre, mais les promoteurs imprimèrent pour leur compte une série de timbres avec légende : « Vallées d'Andorre - Courrier aérien - surtaxe » qui furent les premiers en langue catalane. Mais ils ne furent pas utilisés.

En 1965, le Conseil (des Vallées) eut l'idée de faire imprimer des timbres à 0,50 Pta pour le service intérieur. Les administrations continuèrent à distribuer le courrier (intérieur) gratuitement, mais le bénéfice devait être destiné à la Sécurité Sociale. Mais cette idée ne se développa pas lorsque les Français acceptèrent de partager leurs bénéfices.

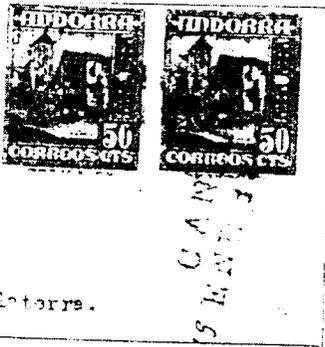
LES OBLITERATIONS :

En 1959, la plupart des cachets d'oblitération du Bureau espagnol devinrent périmés, et au début de 1960, les facteurs des hautes paroisses durent se débrouiller comme ils le purent. A Ordino, les timbres



Premier cachet (en cuivre) 1928.

du courrier étaient annulés à la main et au stylo à bille. A Canillo, il fut improvisé un cachet oblitérant avec des lettres d'une imprimerie d'enfant, mélangeant lettres majuscules et minuscules, qui portait : « CANILLO ... ENR 1960 ». La date du jour était écrite à la main. Le facteur d'Encamp possédait un cachet de caoutchouc personnel, ovale et ouvragé, qui portait, en castillan : « ALBERTO MARTISELLA - FACTEUR D'ENCAMP - PRINCIPAUTE D'ANDORRA ». Il ne portait pas de date (8).



En 1976, l'administration espagnole commença à utiliser des cachets oblitérants en matière plastique (B).



Nouveau cachet (en matière plastique) 1976.

LE NEGOCE D'ETAT DE LA PHILATELIE :

Tous les petits pays mettent à profit les émissions philatéliques pour leur budget, comme le fait l'Eglise catholique avec les émissions du Vatican, et l'O.N.U. qui a aussi ses propres émissions.

De même, les grandes puissances coloniales en tirent profit puisqu'elles contrôlent les émissions de leurs colonies.

L'Angleterre encore fait commerce de l'émission de timbres-poste d'îlots isolés ou autres colonies trop petites pour être indépendantes comme l'Ile Pitcairn (moins de 200 habitants), Sainte-Hélène, Les Malouines, Gibraltar, etc.).

Le géographe belge André-Louis Sanguin, dans sa thèse très documentée sur les micro-états d'Europe (9) explique :

« Des quatre micro-états d'Europe, Andorre est le seul qui ne possède pas de souveraineté postale puisqu'en vertu de la Convention de 1930, ce sont la France et l'Espagne qui, conjointement et « compétitivement », se réservent l'exploitation de la poste dans la co-principauté. »

En conséquence de cette situation, il existe un double marché philatélique : d'un côté, les timbres « ANDORRA » en pesetas et imprimés en Espagne, de l'autre, les timbres « ANDORRE » en francs et imprimés en France. Les Postes Françaises d'Andorre procèdent chaque année à 7 ou 8 émissions de timbres, à tirage moyen, pour chacun, de 600 000 à 800 000 exemplaires. De leur côté, les Postes Espagnoles, en dix ans, n'ont pas procédé à plus de 16 émissions, le tirage moyen, pour chacune, se montant à 350 000 exemplaires.

Cela signifie que l'importance de la Poste espagnole, en co-principauté, est deux fois moins grande que celle de la poste française, et cette situation est due principalement à un service plus lent, à un personnel plus réduit, à une infrastructure médiocre et à une politique moins dynamique.

En mai 1972, la Poste Espagnole a procédé à une émission surprise, sans préavis, et cette émission fut mal accueillie dans les milieux philatéliques car elle donna lieu à une telle spéculation que le tirage fut épuisé en moins de deux jours (C).

Les Postes du Liechtenstein émettent des timbres en francs suisses en vertu de l'union monétaire. Elles procèdent à quatre émissions annuelles comprenant chacune une série de quatre timbres d'un tirage de 700 000 à 800 000 exemplaires. Les Postes de Monaco procèdent à deux

émissions par an d'un tirage moyen de 230 000 exemplaires. Quant aux Postes de Saint-Marin, elles sortent 5 à 6 émissions par an, de 5 à 10 séries chacune, d'un tirage de 150 000 exemplaires en moyenne par émission.

Il est à noter que ces remarques sont de l'année 1972. Supposons que la référence à l'importance moindre de la Poste espagnole soit valable, bien qu'il apparaisse qu'elle distribue un plus grand volume de courrier, outre les services des mandats et de la Caisse d'Épargne Postale. La différence de situation, depuis 1972, semble due à la grande disparité existante entre les tarifs espagnols et les tarifs français : — il en coûte cinq fois plus d'envoyer une lettre par la Poste française. De même, il est remarquable de constater que la grande majorité du courrier, en provenance de pays tiers, ayant des frontières communes avec la France, comme la Belgique, l'Allemagne Fédérale et l'Italie, arrive par la Poste espagnole.

De même, et cela est dû à ses tarifs inférieurs, une grande partie du courrier à destination de ces pays est envoyé par la poste espagnole. En outre, de nos jours, l'administration espagnole fait presque autant d'émissions que l'administration française.

Le professeur Sanguin, seulement 10 % des timbres émis par les petits pays est utilisé pour l'affranchissement : le reste va aux philatélistes. Nous verrons les chiffres qu'il cite (toujours de 1972).

Dans l'option géo-économique, cet aspect est riche d'informations parce qu'elle nous apprend que les micro-états ont des moyens originaux de financement, mais pas aussi importants que ce qu'il est communément admis.

La situation financière de l'Andorre, en matière postale, est complexe. Les postes espagnoles n'apportent aucune ressource au budget andorran, alors que les postes françaises, depuis une décision « gracieuse » du co-prince Président De Gaulle en 1965, abandonnent chaque année 50 % de leurs bénéfices.

Le budget des Vallées de 1972 a enregistré une rentrée de 8 millions de pesetas (640 000 francs français) apportée par les Postes Françaises. Cela signifie que les bénéfices postaux français en Andorre étaient de 16 millions de pesetas (1 280 000 francs français). Il est estimé que, de leur côté, les Postes Espagnoles ont réalisé, en 1972, des bénéfices de 7 millions de pesetas (560 000 francs français).

Si l'ANDORRE bénéficiait de sa souveraineté postale, c'est une somme globale de 23 millions de pesetas (1 840 000 francs français ou 360 000 dollars U.S.) qui entrerait dans les caisses de l'Etat. Il est

ainsi possible d'apprécier combien la situation actuelle est préjudiciable aux finances andorranes.

L'apport français ne va pas au delà de 8 millions, soit une contribution de 3,7 %.

Le budget de 1972 de la Principauté de Lietchenstein accusait des rentrées philatéliques de l'ordre de 15 millions de francs suisses pour un budget total de 67 millions, soit une participation de 22,3 % au budget national.

Le budget de 1972 de Monaco était de 227 millions de francs français, sur lequel 9 millions représentaient des recettes dues aux timbres-poste, ce qui représentait un pourcentage de 4 % dans le budget de l'Etat. A la fin de 1970, les entrées « philatéliques » de Saint-Marin se montaient à mille millions de lire, pour un budget total de six mille millions, soit une contribution de 16,6 % au budget national.

Les touristes qui fréquentent les micro-Etats favorisent directement l'expansion massive des entrées philatéliques par l'envoi de cartes postales. Les Postes françaises d'Andorre acheminent, en juillet et août, plus de 500 000 cartes postales. Monaco a acheminé en 1971 près de deux millions de cartes postales et l'on estime à un million celles timbrées de Saint-Marin.

Si les rentrées philatéliques constituent un apport intéressant pour les budgets des micro-Etats aux ressources limitées, il serait vain de prétendre qu'ils vivent de leurs émissions postales puisque la « part philatélique » ne dépasse jamais le quart du volume du budget.

CONCLUSIONS :

Cette série d'articles est parue dans une forme plus abondante que celle prévue à l'origine, car en me renseignant et en cherchant, j'ai trouvé beaucoup de choses inconnues du grand public.

J'ai eu aussi l'avantage de m'entretenir avec des philatélistes et avec les fonctionnaires des deux administrations postales.

Une conclusion est évidente : le service des postes en Andorre ne fonctionne pas bien en beaucoup de points. L'important — et je suppose que la majorité des habitants en sera d'accord — c'est que, pour avoir un bon service avec chaque pays et à l'intérieur, il faut que le personnel soit compétent. Pour cela, il faut qu'il soit convenablement rémunéré et, si possible, content et aimable. Cela n'est pas démagogie, mais logique.

ANDORRE n'est pas le seul pays qui possède deux systèmes postaux. Dans la zone internationale de Tanger, il y en

avait trois : le français, l'espagnol et l'anglais. Dans les îles des Nouvelles Hébrides, condominium franco-britannique, il y en a deux.

Et les habitants de Rome, à la condition de se déplacer à la Place St-Pierre, peuvent transmettre leur courrier par la Poste Vaticane, ce qui est un grand avantage lorsque les postes italiennes sont défectueuses, car le Vatican dispose de fourgonnettes pour transporter, à l'aéroport, le courrier destiné à l'étranger. De même, les habitants de New York peuvent expédier leur courrier par la poste de l'O.N.U.

Quant aux autres petits pays européens, ils ont tous une union monétaire et douanière avec leurs voisins plus grands — le Liechtenstein l'a avec la Suisse — ce qui n'est pas le cas de l'Andorre. Il existe certains avantages avec la situation actuelle : on peut choisir les tarifs les plus avantageux, faire des mandats et autres opérations en petites quantités, et le courrier intérieur est gratuit.

Mais il y a de grands inconvénients à avoir deux services postaux parallèles mais non coordonnés, utilisant des tarifs différents et travaillant avec des monnaies différentes.

Quant à la franchise du courrier intérieur, ce n'est pas un avantage énorme car, quelquefois, une lettre met plus de temps à parvenir à Ordino qu'une autre au Japon.

L'administration française possède des fourgonnettes pour distribuer les colis à domicile et procéder à la distribution du courrier dans les petits hameaux et chalets un peu à l'écart, qui sont nombreux. Mais elle a ignoré la seconde agglomération du pays, Les Escaldes - Engordany; elle entretient cependant une agence postale dans des petits villages comme Soldeu, alors qu'aux Escaldes, il n'y a rien. Quant à Engordany, il n'y a même pas d'endroit où l'on vend les timbres, ni une seule boîte à lettres pour les deux administrations !

Cela est dû à la pénurie de personnel, alors qu'il y a un double service en des lieux où il n'est pas nécessaire. Il y a aussi une grande disparité entre les salaires des fonctionnaires des deux administrations. Il est facile de dire qu'il y a une grande différence entre les situations de la France et de l'Espagne, mais les rémunérations payées en Andorre ne correspondent pas exactement à celles de ces pays.

De même, entre la France et l'Espagne, il y a de grandes différences dans le coût de la vie, dans les impôts et dans les charges sociales. Mais ici, les dépenses sont les mêmes pour ceux qui font le même travail.

Si nous prenons en compte les informations selon lesquelles va entrer en service un aéroport à La Seo d'Urgel, et si ces informations se confirment, le moyen le plus rapide d'adresser une lettre à Paris sera par la voie espagnole.

L'accord de 1930 avait prévu un service postal pour un pays pastoral, d'un peu plus de 5 000 habitants. La création d'emplois de facteurs évitait la nécessité de l'émigration à une douzaine de familles. Aujourd'hui, la situation a énormément changé : il y a près de 30 000 habitants, il vient chaque année des millions de touristes, il y a de grands hôtels, des émetteurs de radio, des banques, des industries et des entreprises d'export-import.

Les solutions possibles impliquent la nationalisation ou l'andorranisation de la poste, avec des tarifs unifiés et des bénéfices destinés au budget du pays. Mais cette situation ne deviendra possible qu'avec la bénédiction des co-princes et la coopération des administrations postales voisines. Il convient ici de rappeler que, mieux que d'administrer les services postaux, la France et l'Espagne pourraient offrir gratuitement certains services sociaux comme l'enseignement.

Une autre idée serait de créer un édifice central, avec les deux administrations sous un même toit. Il y aurait lieu d'espérer, si cela se produisait en pratique, qu'il se créerait une « zone neutre » avec des boîtes postales suffisant à la demande et à la poste restante, sans avoir besoin de courrir d'un bureau à l'autre. Il y aurait aussi une meilleure coopération entre les deux administrations, pour améliorer le service en général; en évitant le double emploi inutile de personnel et de véhicules.

C'est une question à étudier. Elle devrait être posée à l'Union Postale Universelle qui pourrait la résoudre.

Cette organisation se réunit tous les quatre ans, en des lieux différents, et sans faire de politique, elle règle les problèmes postaux du monde.

Cela arrive pour tous les pays, même ceux qui n'ont pas de relations. Enfin, tout passe, entre les deux Allemagnes et par le Mur de Berlin, et entre l'Espagne et Gibraltar.

Il convient de prendre une initiative, parce que, en ce moment, la situation menace d'amener un collapsus, du fait et par la faute du volume de la correspondance.

Richard Martin.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES :

- (1) ANONYME : « Histoire politique, sociale et administrative de la République Fédérale d'Andorre, mise à jour par un amoureux de sa patrie ». Barcelone, Librairie Estevar-Pujal, rue Plateria, 70. 1874, p. 29.
- (2) ULRICH Bonifacio : « Points sur l'Andorre ». Manuscrit : 1852. Cité par Vidal y Guitart. Vg Bibliographie.
- (3) VIDAL Pierre : « Souvenirs d'un touriste » au Bulletin mensuel de l'association excursionniste catalane. Volume VIII (1887), volume X (1888), Barcelone. Cité par Vidal y Guitart. Vg Bibliographie.
- (4) ALARDERN Joseph : « Lettres Andorranes ». Tip. Célestin Ferrando à Reus (1892). Cité en « Neige » Andorre n° 3, 2^e époque, Pasqua 1965, page 47.
- (5) BELINGUIER. Page 128. Voir bibliographie.
- (6) VIDAL Y GUITART. Vg bibliographie.
- (7) Cité par RAOUL et ALSINA : « L'Andorre intime ». Imprimeur : Casal y Vall. Andorre, 1964, pages 26-27. En castillan par la Gazette de Madrid, 7 août 1930, page 895.
- (8) Voir Andorra Magazine, n° 30, page 37.
- (9) Toutes les citations de cette section sont de SANGUIN André, Louis. « Les micro-états d'Europe ». Thèse principale en sciences géographiques. Université de Liège (Belgique). Faculté des Sciences, 1973. Pages 455 à 460.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE :

Les principales citations historiques proviennent de :

- VIDAL y GUITART, Joseph-Marie : « Institutions politiques et sociales de l'Andorre », Edition Conseil Supérieur des Recherches scientifiques. Institut Francisco de Vitoria, Madrid, 1949.
- BELINGUIER Bertrand : « La condition juridique des Vallées d'Andorre », Editions A. Pedone, Paris, 1970.
- Les pages philatéliques d'« ANDORRA MAGAZINE » et d'« INFORMATIONS » (articles de MM. Ramón D'Areny-Plandolit et Gil Goudard).

ANNOTATIONS

DES TRADUCTEURS :

(A) Erreur : voir en page 4 du bulletin n° 1 « Philandorre » où ce point est développé en détails. En fait, Don Filémon Lopez i Lopez, Directeur des Services postaux espagnols en Andorre qui, dès 1938, avait épousé la cause des nationalistes, n'avait plus aucune relation avec son Administration centrale à Madrid, ne recevait plus de salaire ni de matériel postal et si son service a continué à fonctionner, ce fut seulement pour le courrier intérieur des Vallées. Si l'on voulait écrire en Espagne (ou via Espagne) par le bureau espagnol, il fallait s'adresser au Cartero (facteur) des Escaldes, seul reconnu et habilité par Madrid, ou passer directement par la poste française.

(B) Ces nouveaux cachets sont libellés en catalan.

(C) Il s'agit du n° 64 A « Yvert », 8, Ptas « Europa », Symbole « Etincelles ».

